5e Année — No 33-34 1er et 2me Trimestres 1925.

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française (1)

Procès-Verbal de la Séance du Comité de l'U. S. F., du 18 Mars 1925

La séance est ouverte à 14 h. 30.

Lecture est donnée des lettres d'excuses de MM. Dangé, Malosse, représentés par M. Jean Meyer; de MM. André Richard, Sausse et Comte Potocki, représentés par M. Pascal Forthuny, et de M. Philippe et M. Bouvier, représentés par M. Delanne.

Sont présents : M. G. Delanne, Mme Ducel, MM. Chevreuil, Barrau, Bertin, Dr Sentourens, Marty, Maillard, Regnault, Jean Meyer, Forthuny. — M. Gauthier, censeur aux comptes, assiste à la séance.

Sont absents : MM. Melusson, Benezech, Thomas.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de Comité du 15 octobre 1924 et dont le texte est approuvé.

Le Secrétaire général lit le projet du compte rendu moral qu'il fera à la prochaine Assemblée générale, et M. Marty, trésorier, fournit des indications sur la situation financière. Ainsi il est amené à suggérer une utile modification de la couverture du *Bulletin* (page 2), modification approuvée à l'unanimité.

On fixe ensuite les termes de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à adresser aux membres de l'U. S. F.

Le Commandant Blaye est proposé comme membre éventuel du Comité. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

Concernant la question des médiums guérisseurs, M. Maillard, l'étudiant au point de vue juridique, envisage une procédure qui pourrait, estime-t-il, aboutir à une refonte de la loi. Il est délibéré sur cette première base, des divers moyens qui permettraient une action pratique en attirant l'attention du corps médical sur la réalité des cures et en provoquant une réforme du code.

M. G. Delanne dit sa confiance dans le moyen de la « pétition », M. le Dr Sentourens présente divers points de vue, en considérant tour à tour les obstructions et les appuis qui pourraient être trouvés dans le corps médical. La question reste à l'étude et il est dit que l'U. S. F. la tient au premier rang de ses préoccupations.

---

(1) Considérant l'abondance des matières et l'urgence de leur publication, le présent fascicule comporte 32 pages et représente les nos 33 et 34 du *Bulletin*.

Le Comité considère ensuite la question d'une souscription éventuelle de l'U. S. F. au Comité d'organisation du Congrès et décide qu'une subvention de 1.000 francs sera allouée sous cette rubrique.

Concernant la cotisation à titre de membre de la Fédération Spirite Internationale pour 1925, il est résolu que l'U. S. F., versera une somme de 526 francs: ce chiffre a d'ailleurs été admis entièrement par le Trésorier de la F. S. I.

Relativement au paragraphe « Propagande », il est prévu par le Comité, en surplus du plus grand nombre possible de conférences en province, une conférence de propagande faite gratuitement au grand public, dans une salle parisienne avec adjonction d'attractions cinématographiques, musicales, etc.

M. Marty communique une formule de tract de propagande dont le principe est accepté.

On aborde ensuite la question du Comité de Bienfaisance et il est dit que les dépôts doivent être désormais faits au titre « Union-Comité de Bienfaisance » et non plus au nom d'une personnalité. Ce principe posé, la question reste à examiner dans son détail.

Il est enfin décidé que, vu l'abondance des matières, le plus prochain numéro du *Bulletin* de l'U. S. F., paraîtra sur 32 pages, et fera aussi office de *Bulletin* pour deux trimestres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 40.

Assemblée Générale du 5 Avril 1925

Les membres de l'*Union Spirite française* ayant été régulièrement convoqués par voie de circulaires individuelles et par le *Bulletin*, l'Assemblée générale statutaire s'est tenue, le dimanche 5 avril, à 15 heures, dans les grands salons de la « Maison des Spirites », au siège social.

Les sociétés suivantes étaient représentées :

Le « Foyer Spirite de Béziers », par Mme Ducel qui, en outre, représentant le « Groupe d'Etudes Spirites » de Narbonne; la « Société d'Etudes psychiques de Lyon », la « Société Toulousaine d'Etudes psychiques » toutes deux par M. Jean Meyer; le « Foyer du Spiritualisme » de Douai, par M. A. Richard; la « Fédération Spirite Lyonnaise », la « Société d'Etudes psychiques » de Brest; la « Société d'Etudes psychiques » de Besançon, le « Groupe d'Etudes psychiques » de St-Etienne, le Cercle « Allan Kardec » de Rochefort-s-Mer, par M. Pascal Forthuny; la « Phalange », par M. Henri Regnault. En outre, un certain nombre de membres de l'Union se sont fait représenter par des membres du Comité.

En l'absence du Président effectif — M. Gabriel Delanne — la réunion était présidée par M. J. Meyer, premier vice-président, entouré du bureau: M. Léon Chevreuil, vice-président; P. Forthuny, secrétaire général, A. Marty, trésorier, etc.

Discours du Président:

M. Jean Meyer, président, déclare la séance ouverte et prononce le discours suivant:

MESDAMES, MESSIEURS,

L'état de santé précaire de notre cher Président me vaut, encore cette année, l'honneur de présider votre Assemblée Générale. Nos pensées de profonde sympathie vont vers lui ; puissent-elles lui apporter un peu d'adoucissement à ses souffrances physiques.

J'adresse aussi l'expression de notre reconnaissance à notre éminent Président d'honneur M. Léon Denis, cet apôtre infatigable qui continue, malgré son âge, à répandre par sa plume autorisée et si hautement littéraire, l'enseignement spirite, universellement apprécié.

Le Comité de l'Union Spirite vient de perdre un de ses membres des plus estimés, le Docteur Breton, Président de la Société d'Etudes Psychiques de Nice, dont il était un des fondateurs, et qu'il dirigeait avec une haute compétence qui assure aujourd'hui une situation prépondérante à la vaillante société Niçoise.

Au nom de l'Union Spirite Française j'adresse à Mme Breton, sa dévouée compagne, nos sentiments de vives condoléances avec notre souvenir reconnaissant et ému à l'ardent pionnier.

Notre Secrétaire Général vous fera connaître, tout à l'heure, son rapport sur la marche de votre société.

Je suis personnellement heureux de constater les progrès réalisés depuis notre dernière Assemblée.

Les séances, les réunions et les conférences de la MAISON des SPIRITES sont de plus en plus fréquentées et captivent les nouveaux adeptes. Quelques nouvelles sociétés ont été créées en province et nos conférenciers portent inlassablement la bonne parole partout où on les appelle.

Cette année se présente comme tout particulièrement active pour l'Union Spirite et pour tous les spirites français qui s'apprêtent à recevoir dignement leurs frères et sœurs du monde entier, au Congrès Spirite International, qui aura lieu, ici-même, au commencement de septembre prochain.

De nombreuses adhésions sont déjà parvenues au Comité Exécutif de la Fédération Spirite Internationale. Tout fait augurer que ce Congrès marquera l'énorme progrès mondial du Spiritisme éminemment philosophique, scientifique et social, et lui assurera toute la place à laquelle il a droit.

Je tiens à remercier ici les membres de la Commission d'organisation du Congrès, presque tous adhérents à l'Union Spirite, du concours précieux qu'ils ont spontanément offert au Comité de la Fédération Internationale.

J'adresse également ma reconnaissance à ceux qui ont assumé, dans cette maison, la tâche délicate de la direction des séances, des causeries, des conférences ; ainsi qu'à nos médiums, pour leur dévouement constant et leur si complet désintéressement.

Je prie les membres de la Commission de Bienfaisance et les dames visiteuses et de l'Ouvroir d'accepter ma gratitude pour le bien qu'ils prodiguent aux malheureux.

A cette occasion je rappelle que le montant des quêtes faites aux conférences est versé entièrement à la Caisse de bienfaisance. Le Trésorier vous donnera du reste, tout à l'heure, connaissance des recettes et du total des secours accordés par cette œuvre de charité de l'Union Spirite Française.

En terminant, je fais appel à l'union de tous.

Que cette maison soit un asile de paix, de charité et de fraternité.

Prêchons par l'exemple et l'action, c'est la meilleure des propagandes que nous puissions faire.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ayant été porté à la connaissance de tous les membres de l'*Union*, par la voie du *Bulletin*, et aucune réclamation n'étant parvenue au Bureau, ce procès-verbal, n'est pas lu, l'Assemblée consultée par le président, l'ayant adopté sans observation.

Rapport du Secrétaire Général

A tous ceux qui, depuis un an, sont venus se rallier à notre famille spirituelle, et à nos adhérents de longue date, j'adresse d'abord un salut fraternel. Félicitons-nous ensemble de nous retrouver, aujourd'hui, unis sur le même idéal et résolus à lui assurer demain un plus large rayonnement. Renonçant à l'attitude de la sympathie

distante, un appréciable effectif de spirites se sont inscrits à notre *Union* pour contribuer plus utilement à une action collective. Mieux encore: des inquiets n'ont pas attendu d'être pleinement instruits de la Doctrine pour entrer dans nos rangs, et vérifier, aux sources, la qualité de nos enseignements. Par les cours réguliers, la bibliothèque, les séances expérimentales, ils se sont promptement convaincus que le mouvement de curiosité philosophique, morale et scientifique auquel ils avaient cédé, était justifié par ce qu'ils trouvaient chez nous. Ils sont restés avec nous. Ils sont spirites désormais. Leur demi scepticisme de prospecteurs l'a cédé à la certitude des adeptes. J'ai tenu à souligner, aux premiers mots, ce fait remarquable. Je crois qu'il constitue un fait nouveau. Nous y voyons, — et c'est hautement significatif — des consciences préoccupées de savoir la vérité et qui d'elles-mêmes sont venues jusqu'ici, et qui pour travailler ont accepté d'être « spirites par hypothèse » avant de l'être par conviction. C'est un signe des temps. A le constater, il est nécessaire de formuler l'immédiate déduction que l'on en tire. Puisque des hésitants se sont incorporés spontanément à l'*Union* sans être sollicités, il est évident que des spirites timides n'attendent qu'un appel pressant pour accourir et nous tendre les mains. C'est poser le problème d'une propagande plus active. Nous dirons tout à l'heure, ce que, pour cette propagande élargie, nous voulons faire. Mais j'attire, tout de suite, votre attention, sur une nécessité absolue: chaque membre de l'*Union* doit être un propagandiste actif. Etre des nôtres, verser sa cotisation, c'est bien. Pourtant ce n'est pas tout. Nous voyons, par ailleurs, des coopératives, des fraternelles, des sociétés d'encouragement, de bienfaisance, grossir et prospérer par le système dit de la « boule de neige ». Chaque membre s'efforce d'amener à l'œuvre au moins un adhérent par année. C'est une méthode excellente. Vous pourriez tous vous en souvenir, l'appliquer. Dans un délai de 12 mois, il est toujours possible de faire accepter une grande vérité à, au moins, une personne. Si vous vous y employez avec persévérance, notre effectif serait numériquement doublé en 1926. Point ne suffit de répéter en confiance: «Le Spiritisme vaincra». Il faut l'y aider, individuellement. La victoire dépend de l'action du soldat. Si nous n'augmentons pas en nombre, le spiritisme piétine, et il est inexact de prétendre qu'il avance. N'oubliez pas que nous avons des détracteurs, des adversaires, des ennemis. Voyez surgir partout ces lignes où l'enrôlement est intensivement organisé. Ne restons pas confits en béatitude, à ce spectacle. Enrôlons de notre côté. Sinon, il est fastidieux de proclamer notre force, de certifier notre progrès.

Sitôt que j'eus l'honneur d'assumer les fonctions de Secrétaire général, mon premier soin, fut de me mettre en rapports avec nos Sociétés et Groupes. Un appel fut adressé « A tous nos frères de l'*Union Spirite Française* » (*Bulletin*, 2e trimestre de 1924), appel à l'union, à l'activité, et à ce patriotisme désintéressé qui doit maintenir à la France, patrie d'Allan Kardec, la dignité de Mère du Spiritisme. Appel à la mise en commun des idées et des actes, à la meilleure connaissance mutuelle, à des liens plus étroitement noués entre tous nos centres. Cet appel, encore tout récent, a été assez entendu pour porter déjà résulat. L'un de ses effets fut la publication de rapports où Sociétés et Groupes précisaient leurs acquisitions, leur état actuel, leurs buts d'avenir. Ces documents constitueront désormais une rubri-

que permanente du *Bulletin*, s'il est entendu que les intéressés sont bien décidés à l'alimenter.

Je vous parlais d'adversaires, d'embûches, d'obstacles. Nos groupes surtout en province, ne sont pas sans en rencontrer. Conférences hostiles, railleries de presse, manœuvres confessionnelles, effroi du qu'en dira-t-on, rareté des bons médiums, modicité de budgets, manque de locaux appropriés, n'ont cependant pas amoindri les courages; ce n'est pas une phrase vaine que de dire: ils en furent galvanisés. Et la vaillance du spiritisme, sa tenacité, qui dénoncent visiblement le caractère incomparable de sa mission, on les découvre là, tout entières. Quand on a cette force morale, on peut ambitionner la force matérielle, celle du nombre. Dussé-je me répéter, je dirai à tous : « Recrutez, recrutez encore. Les armes dont vous disposez vous font moralement maîtres, déjà, de ceux qui prétendent vous nuire. Faites bloc : les folliculaires, les prestidigitateurs et les orateurs époumonés vous rendent plus de service qu'ils ne vous font de mal. Soyez optimistes. Pour répondre aux calomniateurs et aux médisants, appelez les esprits de bonne foi à considérer le spiritisme, rassemblez-les pour en délibérer, envers et contre tous. Sinon, dans la guerre que l'on vous fait, vous n'avez plus que figure de martyrs, et, lorsqu'on est sûr de vaincre un jour, ce n'est pas une digne attitude de combat. »

Constatons, au surplus, que, dans leur ensemble et depuis un an, nos groupes anciens et nouveaux ont accompli une besogne réelle, fort appréciable. Nous n'en pouvons, ici, donner tout le détail. Pour partie, le *Bulletin* en fait foi. Inutile de décerner des brevets particuliers, des lauriers différenciés. Il est plus équitable de remercier tous nos frères pour le faisceau de féconds efforts qu'ils ont noués, chacun dans la mesure de sa récolte, sur le champ commun où nous cultivons le blé de vérité, où nous travaillons tous pour emplir de riches gerbes notre grange spirituelle. Ceux qui ont le mieux moissonné se reconnaîtront sans peine. Nul n'a manqué de bon vouloir. Nul ne s'est assis auprès du sillon et ne s'est déclaré fatigué. Nul n'a jeté la faucille dans la haie pour aller servir un autre maître que l'Esprit. C'est la merveille du spiritisme, et sa qualification assurément divine, que quiconque, ayant goûté le pain dont il est fait, et ayant décidé d'y semer, à son tour, le bon grain, ne veut plus, ne peut plus se distraire de la famille des laboureurs et continue à pousser sa charrue, pour le triomphe du Bien, du Beau et du Vrai, sous le glorieux soleil des Morts-vivants.

Aussi bien, globalement envisagée, l'*Union* a-t-elle tenacement œuvré, cette année. La preuve en apparaît dans une compacte correspondance quotidienne entre les centres et nos bureaux. Pour ajouter à ce constant échange de pensées, nous aurions voulu intensifier le moyen de la conférence, agent de propagande par excellence, et vraisemblablement la meilleure de nos armes. Au moins, tels d'entre nous sont-ils allés, autant qu'il fut possible, vers nos adhérents éloignés, porter la bonne parole. Certaines conférences, données ici même, ont été recopiées et mises à la disposition des groupes. Expérience efficace et qui le sera davantage. Notre intention de demain est de réussir à communiquer, à toutes nos Sociétés, toutes les conférences faites entre ces murs. Qu'elles veuillent bien ne pas l'oublier: nous répondrons à leurs demandes. Quoiqu'il en soit pour l'avenir, ce n'est pas trop vous demander que de vous associer à moi pour remercier les orateurs qui pendant l'année écoulée, ont groupé ici, sur des thèmes variés et excel-

lents, des publics de plus en plus nombreux, où se rapprochaient, dans un commencement de fraternité opérante, des auditeurs membres de l'*Union* et des étrangers sympathiquement attirés par notre idéal.

Il y a quelques jours, nous étions au moment de répandre l'enseignement de l'Esprit par le moyen de l'onde radiotélégraphique. Tout était prêt : les allocutions signées par des leaders du spiritisme, la musique, les poésies. tout fut remis en cause, à la dernière minute, par un scrupule maladroit qui nous surprit fort. Mais notre revanche est déjà prête : elle sera éclatante. Je ne suis pas encore autorisé à préciser ma pensée. Sachez seulement que bientôt, chaque semaine, et par nos soins, les « nouvelles spirites » seront propagées par la voie de l'air et que des conférences, plus importantes que celle qui échoua naguère, sont en préparation pour un temps prochain.

Il serait superflu de rappeler longuement que les classes et séances expérimentales ont suivi, au siège de l'*Union*, une progression régulière. Aux excellents enseignements infatigablement prodigués par Mme Doche et M. le Comte Potocki, sont venus se joindre des groupes de spirites honnêtes, instruits. Les travaux de ces groupes ont présenté un attrait grandissant à de nombreux membres, soit parisiens, soit de passage dans la capitale. Par surcroit, hebdomadairement, un psychomètre dont je ne me risquerai à dire ni du bien ni du mal, a de son mieux répondu à la confiance d'une assistance qui, emplissant deux salons, paraît intéressée par le phénomène de clairvoyance, de clairaudiance et, objectif principal du médium, par l'exacte prévision de l'avenir.

La question financière ne m'incombe pas. Je cède pourtant au désir personnel de confesser ma joie à travailler, la main dans la main, avec un trésorier tel que M. Marty. Il est en effet bien agréable, dans une telle œuvre, de se soucier des intérêts moraux lorsque l'on sait les intérêts matériels administrés par un frère chez qui la plus scrupuleuse exactitude est une forme positive du dévouement.

On ne saurait trop rappeler que nous devons, obligation majeure, instruire nos adhérents, tout ensemble dans le plan doctrinal, philosophique, scientifique et moral. Cette année, dès le prochain *Bulletin*, nous ouvrirons donc une rubrique permanente, de conseils, d'indications pratiques touchant l'expérimentation appuyée sur la doctrine. Le *Bulletin* deviendra, complétement, ce qu'il doit être : informateur et éducateur.

Nous poursuivons, au siège social, la création d'un Centre Spirite de recherches expérimentales ». On y étudiera particulièrement le fluide perisprital, la force psychique, la culture des diverses médiumnités, la détermination des conditions morales et matérielles favorbales à la production du phénomène. Le *Bulletin* rendra compte de ces travaux et, pour leur donner le maximum d'ampleur, nous adressons, dès maintenant un chaleureux appel à la collaboration de toutes personnes qualifiées.

Pour le prochain avenir, l'*Union* se réjouit de préparer sa participation au Congrès de la Fédération Spirite Internationale. Cet événement nous incite à en appeler à toute la solidarité de nos membres adhérents. L'*Union* doit occuper là, une place digne d'elle. Il importe qu'elle contribue, dans une large mesure, à l' « Exposition du Spiritisme » que je suis chargé d'organiser. Nous voulons composer une

édifiante rétrospective. Il existe un « Règlement » qui précise nos buts. Nous le tenons à la disposition de chacun. Qu'on veuille bien nous le demander, en peser les termes et apprécier dans quelle mesure on peut collaborer à cette manifestation.

L'Assemblée sera unanime à souscrire à la proposition de témoigner à nos vénérés présidents d'honneur, MM. Léon Denis et Gabriel Delanne, l'hommage de notre profonde admiration tout autant que l'expression de notre respectueuse gratitude.

Je vous invite aussi à penser au personnel si dévoué qui tient en ordre nos archives complexes, de plus en plus nombreuses. Il mérite de sincères éloges que je me ferai reproche de ne pas formuler. Il est une sensible différence entre le collaborateur qui assume sa tâche, impeccablement certes, mais sans s'intéresser autrement aux aspects, que l'on peut dire moraux, de son travail, de celui qui, voyant plus loin que le salaire assuré, épouse réellement, avec son cœur, la cause qu'il sert. C'est le cas pour nos auxiliaires chez qui apparaît ce sentiment de franche et fidèle solidarité, qui dépasse le strict service de l'employé, et auquel je me plais à exprimer un remerciement reconnaissant.

J'en termine.

Vous n'avez entendu que des paroles de paix et d'harmonie. Ce sont aussi paroles de confiance et de vérité. Il y a peu de jours, devant la tombe d'Allan Kardec, je ne résistais pas à l'impulsion qui me portait à rendre grâce, à nos adversaires, du mal qu'ils cherchent à nous faire ça et là. J'observe ici la même attitude. Car, je suis assuré, d'une part, que nos détracteurs ne peuvent nous porter aucun sérieux préjudice, et que, d'autre part, un jour proche ou lointain, qu'ils soient de simples dissidents ou de farouches antagonistes, ils nous tendront la main comme nous la leur tendons dès aujourd'hui, pour donner, avec nous, au mot de « fraternité » le sens pur et intégral que nous lui prêtons dans nos cœurs, sans arrière pensée et avec toute la loyauté de notre conviction.

Pascal FORTHUNY.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SITUATION FINANCIERE DE L'UNION SPIRITE
au 31 décembre 1924.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les opérations financières de 1924 se résument en deux chiffres que voici :

Recettes 13.012,05
Dépenses 9.835,95

Ces chiffres marquent-ils un progrès par rapport à 1923 ? Les résultats des deux exercices ne sont exactement comparables ni pour les recettes, ni pour les dépenses, les éléments des unes et des autres ayant, entre temps, subi d'importants changements.

Les recettes de 1923, qui se sont élevées à 15.897,95, provenaient de quatre sources différentes, savoir :

Produit cumulé des cotisations individuelles et des contributions des groupes	9.640,35
Produit des conférences	332 »
Souscription spéciale pour le « Bulletin »	5.147,65
Vente de brochures	777,95
Total	15.897,95

La cotisation des membres titulaires, fixée à l'origine à 6 francs par an, avait été relevée, en principe, à 10 francs, à partir de juillet 1922, mais elle pouvait être réduite à 6 fr., au gré des membres désirant limiter leur concours au taux initial. Pour satisfaire complétement aux prescriptions de la loi, il a été entendu, à l'occasion de l'élaboration des nouveaux statuts, que l'Union s'interdirait désormais toute recette non statutaire, si minime fut-elle. La souscription destinée à couvrir les frais d'impression du *Bulletin*, et toutes autres recettes accessoires ont donc été supprimées. Par contre, la cotisation annuelle des membres titulaires a été définitivement portée à 10 francs, sans faculté de réduction. Cette dernière mesure, et l'accroissement du nombre de nos adhérents, nous ont valu une recette supplémentaire d'environ 2.000 francs, en ce qui concerne les cotisations, mais, dans l'ensemble, et bien que l'exercice 1924 ait bénéficié, tout à fait exceptionnellement, d'une recette de 960 fr. provenant de versements, au titre de l'exercice 1923, qui n'avaient pu être pris en compte avant le 31 décembre, on constate un fléchissement de 2.885 fr. 90 (15.897 fr. 95 — 13.012 fr. 05). La réforme de notre système financier a donc eu pour effet de restreindre sensiblement nos ressources, au moins en ce qui concerne la première année d'application, mais, par contre, elle a placé notre Société dans une situation absolument régulière, et, par surcroît, l'a mise à l'abri d'un découvert, toujours à craindre quand on est obligé, pour couvrir des dépenses engagées, de tabler sur des concours bénévoles.

A la diminution de nos recettes a correspondu une diminution plus importante encore de nos dépenses: 9.835,95 contre 15.446,55, soit, en moins, 5.610,60. La réduction de nos charges provient surtout de la suppression de la fonction de secrétaire-adjoint rétribué, et de la réduction de la périodicité du « Bulletin », devenue trimestrielle, à la suite de la résolution de l'Assemblée générale du 25 novembre 1923.

Si, au lieu de comparer les recettes des deux exercices, nous confrontons l'ensemble de leurs résultats financiers, l'exercice 1924 prend nettement l'avantage. Toutes dépenses réglées, et après versement au fonds de réserve d'une somme de 1.835,78, opération qui sera expliquée plus loin, l'Union disposait au 31 décembre, d'un avoir liquide de 3.757,91 à reporter, tandis que l'exercice 1923 avait été clos par un solde d'environ 1.800 francs seulement, dont 581,81 en caisse, et le surplus en valeurs à recevoir et en un titre de 20 fr. de rente 4 % en portefeuille.

Vous pensez bien que le bilan exceptionnellement favorable de 1924 n'a pas été obtenu sans un certain ralentissement de l'activité de notre Société. Et vous n'allez pas manquer de me dire : Mais, le but de l'Union n'est pas de thésauriser ! J'en demeure entièrement d'accord avec vous. Le Comité aurait pu, certes, et très utilement, dépenser d'avantage en 1924, mais il se trouvait en présence d'un régime financier nouveau ; il manquait de bases certaines pour évaluer le montant des recettes, notamment pour le dernier trimestre ; une part d'imprévu s'attachait aussi à l'évaluation des dépenses inévitables.

Dans ces conditions, le Comité, ne pouvant supputer assez à l'avance les résultats de l'exercice, et ne voulant pas dépenser sans être sûr de pouvoir payer, s'est résigné à une attitude de prudence, quant aux dépenses. Vous ne le regretterez pas, j'en suis sûr, quand je vous aurai dit que l'avance qu'il s'est ainsi ménagée sera, à l'avenir, son volant financier. Elle lui permettra d'obvier, occasionnellement, au défaut de parallélisme entre les recettes et les dépenses, et de ne jamais laisser passer une occasion d'agir opportune, parce qu'il manquerait de disponibilités. La part ainsi faite à l'imprévu, il se sentira plus libre pour arrêter, au commencement de chaque exercice, son plan d'action annuel, particulièrement en ce qui concerne la propagande. Il pourra même élaborer un programme de quelque étendue (Oh ! pas encore bien considérable !), au lieu de régler son effort au jour le jour, sur des ressources trop précaires. Sa petite « masse de manœuvre », soigneusement entretenue, va lui donner, à la fois, plus d'aisance et de sécurité.

Conformément au vœu de la dernière Assemblée générale, un règlement financier a été établi ; le texte en a été inséré dans le *Bulletin* n° 30. En outre, un budget de prévisions a été dressé pour l'exercice 1925 ; vous en avez trouvé le détail dans le *Bulletin* n° 32 ; cette précaution, qui se renouvellera tous les ans, permettra de comparer, dans les futurs comptes rendus financiers, les résultats aux prévisions, et, peut-être, d'en dégager d'utiles indications pour la marche de la Société. Enfin, la comptabilité de l'Union a été réorganisée. La nouvelle comptabilité, aisément vérifiable, permet de connaître à tout moment, comme le veut le règlement financier, le montant par catégorie des recettes réalisées et des dépenses faites depuis le commencement de l'exercice, ainsi que la composition de l'avoir. Elle comprend les mêmes rubriques que le budget.

Classées sous ces rubriques, les recettes et les dépenses de l'exercice 1924 se répartissent comme suit :

I. — RECETTES

Cotisations des membres titulaires	10.226 05
Cotisations des membres bienfaiteurs	650 »
Versements pour rachat de cotisations	759 »
Contributions des groupes affiliés	1.260 »
Revenu du titre de rente 4% au porteur	20 »
Recettes diverses	97 »
Total	13.012 05

II. — DEPENSES

Frais de loyer, de chauffage et d'éclairage	Pour mémoire
Mobilier du Siège social et matériel d'expériences	73 75
Bulletin de l'Union (pour les trois numéros parus en 1924)	2.103 93
Frais de propagande	536 20
Fournitures de bureau	415 90
Frais de poste	716 56
Frais de Secrétariat	1.299 88
Impressions et dépenses diverses	2.853 95
Versement au fonds de réserve	1.835 78
Total	9.835 95

L'excédent des recettes sur les dépenses (3.176 fr. 10), cumulé avec le reliquat espèces de l'exercice 1923 (581 fr. 81), donne le total de 3.757 fr. 91, indiqué plus haut comme représentant notre disponible en clôture d'exercice. Ce disponible, reporté au compte de l'exercice 1925, se décomposait comme suit :

Avoir au compte de chèques postaux	795 90
Avoir à la Caisse Nationale d'Epargne	2.164 22
Aux mains du Trésorier	697 79
Avance fixe au régisseur des menues dépenses	100 »
Total	3.757 91

Les chiffres des recettes, rapprochés des intitulés correspondants, se passent de commentaires. Mais je vous dois quelques précisions sur certains articles de la dépense.

Vous avez remarqué que les *frais de loyer, de chauffage et d'éclairage* sont indiqués « pour mémoire » seulement. En effet, l'Union dispose, à la « Maison des Spirites », d'un local qui lui est fourni gratuitement par notre bienfaiteur et premier Vice-Président, M. Jean Meyer. M. Meyer prend également à sa charge les frais de mobilier, de chauffage et d'éclairage de ce local. Les doutes qui s'étaient élevés, l'an dernier, au sujet de la légalité de cette situation (l'Union ne pouvant accepter ni don, ni legs), ont été entièrement dissipés par les indications recueillies à la Préfecture même, où il a été précisé que la fourniture gratuite du local destiné au fonctionnement d'une Société n'aurait le caractère de don que s'il y avait transfert de propriété, ce qui n'est pas le cas ici.

L'article 12 des statuts autorise le Bureau à s'assurer, à titre onéreux, les concours nécessaires pour les *divers services du Siège social* : Renseignements à donner sur l'Union, son but ; réception des demandes d'inscription ; perception des cotisations payées au Siège ; travaux de dactylographie ; menus achats, etc. Le Comité a fait appel, à cet effet, avec le consentement de M. Meyer, au personnel de la « Maison des Spirites ». Il est alloué à ce personnel une petite rétribution qui s'est élevée, en 1924, à 1.300 fr., pour trois parties prenantes. Grâce au concours de ce personnel, tout dévoué à la cause, la permanence de nos services se trouve assurée, pour une somme modique, dans des conditions très satisfaisantes.

Un remerciement spécial est dû à Mme Laurent, la zélatrice infatigable des diverses œuvres de la « Maison », qui nous représente auprès des nombreux visiteurs venant journellement aux renseignements, et qui, par sa connaissance des questions spirites, son attachement à 'Union et le tact parfait qu'elle met à faire valoir notre œuvre, est devenue notre meilleur auxiliaire pour le recrutement.

Sous la rubrique « *Impressions et dépenses diverses* » figure une redevance de 605 fr., dont 200 fr. au titre de l'année 1923, versée par l'Union au Trésorier de la Fédération Spirite Internationale. C'est la première fois qu'une dépense de

cette nature apparaît dans nos comptes, la création de la F.S.I. datant de la fin 1923. Pareille dépense se renouvellera tous les ans, et augmentera avec le nombre de nos adhérents. En effet, conformément aux statuts de la F.S.I., la redevance comprend: une contribution fixe de 50 francs-or pour notre Union, comme pour chacune des organisations nationales des autres pays ; plus, une contribution variable calculée sur le pied de 10 centimes-or pour chaque membre adhérent.

Au cours actuel du change, cette redevance grève assez lourdement notre petit budget. Mais vous estimerez certainement que l'organisation internationale qu'il s'agit de soutenir, et qui a son Siège dans cette maison même, présente un tel intérêt, pour la diffusion de la science et de la doctrine spirites dans le monde, que les spirites français ne sauraient hésiter à lui donner tout leur appui.

Une somme de 1.835 fr. 78 a été portée en dépense sous la rubrique « *Versement au fonds de réserve* ». Il s'agit là, non d'une dépense effective, mais d'une simple opération d'écritures, la somme dont il s'agit, sortie de la caisse, restant la propriété de l'Union, sous la forme d'un titre de 140 fr. de rente 4 % 1917 nominatif (n° 564 — Section 10). La création d'un fonds de réserve constitue, ponr notre Union, une innovation. Le Comité a estimé qu'il ne serait pas de bonne administration d'encaisser comme ressource normale, et d'affecter aux dépenses de l'exercice en cours, les versements une fois faits par nos adhérents, titulaires ou bienfaiteurs, pour rédimer leurs cotisations. Il croit avoir répondu aux intentions des souscripteurs en convertissant ces sommes en rente, le revenu venant seul s'ajouter aux ressources normales, pour faire face aux charges annuelles. C'est le Capital ainsi immobilisé qui constituera la réserve de l'Union. Toute société tant soit peu prévoyante a son fonds de réserve.

Sur les 1.835 fr. 78 dépensés pour l'achat du titre de rente, 1.000 fr. provenaient de versements en espèces, pour rachat de cotisations, reçus fin 1923 et courant 1924, et 259 fr. de l'aliénation du titre de rente 4 % au porteur, qui avait été antérieurement remis à l'Union également pour rédimer une cotisation; la différence, soit 576 fr. 78, a été prélevée sur l'encaisse.

Si vous voulez bien approuver l'opération, le Comité continuera, à l'avenir, à affecter à l'achat de rentes nominatives, les versements des Sociétaires rédimés, en y ajoutant une somme d'environ 500 fr. prise sur le produit des cotisations, le tout servant à grossir le fonds de prévoyance de l'Union. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un fonds inaliénable : les administrateurs de la Société pourraient y puiser en cas d'impérieuse nécessité, comme ils pourront cesser de l'alimenter le jour où ils le jugeraient suffisant.

Aux termes de l'article II des statuts, le Trésorier ne doit pas conserver par devers lui une somme supérieure à 1.000 francs. En fait, toutes les sommes dont il ne prévoit pas lemploi à bref délai sont placées sur un *livret de la Caisse Nationale d'Epargne*, ouvert au nom de *l'Union Spirite Française.*

Ainsi, non seulement nos disponibilités sont soustraites aux risques que court tout avoir en nature, mais encore elles fructifient : la C.N.E. nous sert un intérêt de 3 fr. 75 %. C'est par son entremise qu'a été acquis, sans aucun frais pour l'Union, le titre de rente nominatif. C'est également sans aucune rétribution que la C.N.E. assume la garde de ce titre, en inscrit d'office les arrérages trimestriels à notre compte d'épargne, et que, sur demande, elle se charge de transférer à ce même compte les sommes disponibles à notre Compte de chèques postaux.

Puisque je parle de notre Compte de chèques postaux, permettez-moi d'insister, une fois de plus, pour que les envois faits à l'Union (cotisations des adhérents et contributions des groupes) le soient de préférence *par chèque postal* (Compte : Paris 271.99, Union Spirite Française, 8, rue Copernic, XVIe). C'est, pour l'envoyeur, le procédé le moins coûteux, et, pour le Trésorier, celui qui donne lieu au minimum d'écritures. Toutefois, aux correspondants qui lui préféreraient un autre mode de règlement, nous recommandons, pour les envois ne dépassant pas 20 fr., le *bon de poste,* qui s'obtient au guichet *sans qu'il y ait aucune autre indication à fournir* que le *montant du bon demandé.* Ils indiqueront *eux-mêmes,* sur le titre, qu'il est payable au Trésorier de l'Union Spirite Française, et l'insèreront dans une lettre contenant leur nom et leur adresse.

Il n'est pas sans utilité de rappeler ici que les cotisations individuelles et les contributions des groupes sont exigibles dès le mois de janvier (art. 14 des statuts). Cette clause est souvent perdue de vue. Nous serions reconnaissants à nos adhérents et aux trésoriers des groupes de vouloir bien, autant que possible,

s'y conformer, le Comité ayant le plus grand intérêt, pour établir son programme annuel, à connaître, dès les premiers mois, avec une approximation suffisante, le total des ressources dont il pourra disposer.

Enfin, ils nous obligeraient grandement en transmettant séparément les envois d'argent qu'ils font à l'Union et ceux qu'ils destinent à la « Maison des Spirites ». Ils nous épargneraient ainsi les écritures et les complications auxquelles donne lieu le transfert d'une caisse à l'autre, les deux comptabilités étant entièrement distinctes.

Le Comité a été consulté sur l'interprétation à donner au paragraphe de l'article 4 des statuts, portant que *les groupes affiliés à l'Union sont assujettis à une contribution fixée, en principe, à un franc par membre et par an.* Sa manière de voir est la suivante : « L'expression *par membre* s'entend des membres ayant « cotisé à leur groupe pendant l'année écoulée, et qui en faisaient encore partie « au 1er janvier de l'année pour laquelle la contribution est versée. La redevance « calculée sur cette base peut, de par la libre initiative des groupes, être arron- « die à une somme supérieure (certains groupes le font), si la situation de leur « Trésorerie le leur permet, comme elle peut, à leur demande, subir une réduc- « tion, en cas de difficultés de caisse. »

Le Comité saisit cette occasion de rendre hommage à l'esprit de fraternelle coopération dont tous les groupes font preuve vis-à-vis de l'organe central qui les relie, et de reconnaître leur grand dévouement à l'œuvre commune.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les chiffres que j'ai fait passer devant vous, vous montrent que le budget de l'Union, appelé, je l'espère, à prendre un jour une importance en rapport avec la grandeur du rôle dévolu à notre Société, est, quant à présent, un bien modeste budget. Il serait tout à fait insuffisant pour permettre à lUnion de subsister, si elle devait assurer la permanence de ses services par un employé à elle, et faire face aux charges de loyer, de chauffage et d'éclairage, en sus des dépenses qu'elle supporte pour la publication du « Bulletin », les impressions diverses, les frais de secrétariat et de bureau et les frais de poste.

Notre Société se trouve donc dans une situation assez précaire.

Avec l'âge, elle va sur sa 7e année, lui vient un certain amour-propre.

Sans prévoir qu'elle puisse un jour se trouver privée des concours qui lui permettent aujourd'hui de vivre, elle voudrait pouvoir se dire non seulement que son existence est assurée, mais encore que sa mission sera remplie. Pour l'Union, en effet, la question n'est pas tant d'exister que d'agir. C'est pour l'action, c'est pour favoriser le mouvement spirite qu'elle a été créée, et l'énorme disproportion existant encore entre ses moyens et son but est bien de nature à la préoccuper. Pressée de répondre aux espérances qu'on a mises en elle, elle appelle de tous ses vœux le moment où elle pourra se donner libre carrière.

Le Comité voudrait, dès cette année, marquer un progrès sérieux. Il a inscrit, dans ses prévisions de dépense, en plus du versement d'une subvention de 1.000 fr. au prochain Congrès Spirite International et de la contribution à payer à la F. S. I., qui ne sont, à y bien regarder, que des dépenses d'apostolat, une somme de 4.500 francs pour la propagande proprement dite. Pourra-t-il réaliser intégralement son programme ? Il l'espère, mais ne saurait, à l'heure actuelle, en donner l'assurance formelle. Et pourtant combien insuffisant encore ce projet ! Nous savons bien que pour mener à bonne fin une tâche comme celle qui incombe à l'Union, il faut du temps, beaucoup de temps, mais nous souhaiterions enregistrer des progrès plus rapides. A la différence d'autres œuvres qui ne la surpassent ni en beauté, ni en utilité, et dont le succès s'affirme cependant très vite, grâce aux généreux concours qui leur viennent du dehors, l'Union Spirite française, non encore reconnue d'utilité publique, ne peut, de par la loi, fonder ses espoirs de développement que sur les efforts patients et soutenus de ses membres.

Que pouvons-nous faire, les uns et les autres, pour permettre à notre œuvre d'acquérir rapidement la force et la vitalité qui lui manquent encore ? D'abord, nous efforcer de grouper sous son drapeau le plus grand nombre possible de spirites. Augmenter ses effectifs, c'est accroître non seulement ses moyens matériels, mais aussi son autorité morale, qui relève plus encore du nombre de ses adhérents que de ses ressources financières.

Il serait superflu de demander à nos Sociétés ou groupes affiliés de faire effort pour s'étendre : c'est leur but, et ils rivalisent de zèle pour bien le remplir.

Mais le Comité tient à les assurer qu'il les aidera de son mieux à se développer, en leur envoyant des conférenciers toutes les fois que ce sera possible, en leur fournissant des textes de conférences rédigés, permettant, à l'occasion, d'obvier, par de bons lecteurs, au manque de conférenciers, et, enfin, en les approvisionnant de tracts de propagande spirite, à répandre, s'ils sont empêchés d'en faire imprimer eux-mêmes. En retour, nous attendons des chefs de groupe qu'ils veuillent bien engager fraternellement ceux de leurs adhérents en situation de s'imposer un léger sacrifice supplémentaire à se faire inscrire directement à l'Union, tout en restant membres du groupe. Quelques chefs de groupe le font déjà. Nous leur en exprimons ici et notre vive satisfaction et nos remerciements ; leur exemple sera suivi.

A nos frères éloignés de tout groupement, nous demandons de faire le possible, par dévouement à la cause, pour sortir de leur isolement. Ils y parviendront en intéressant aux études spirites leurs parents, leurs amis ; en constituant un petit cercle intime, qui s'étendra peu à peu, et où l'Union recrutera de nouveaux adhérents. S'ils le lui demandent, le Comité s'entremettra pour les mettre en rapport, le cas échéant, avec les autres adhérents de la même résidence, et leur fournira tous conseils, toutes indications pratiques relativement à la marche à suivre pour l'étude en commun du spiritisme. A ceux qui ne parviendraient pas à faire des prosélytes autour d'eux, nous demandons de nous rester fidèles, malgré leur isolement. Ils y auront un mérite particulier.

Des moyens plus directs d'aider à la prospérité de l'Union s'offrent à ses membres en situation de les utiliser. En dehors des versements statutaires, toute libéralité en faveur de l'Union est interdite, mais l'application pure et simple des statuts permet de graduer l'importance du concours pécuniaire qui lui est apporté. Les adhérents disposés à s'imposer une contribution supérieure à celle demandée aux membres titulaires peuvent, soit adhérer comme membres bienfaiteurs (cotisation 50 francs par an au minimum), soit faire inscrire à l'Union un ou plusieurs autres membres de leur famille, spirites comme eux. Ils peuvent encore avantager notre Société en rédimant leurs cotisations par un versement, une fois fait, d'une somme de 250 francs (membres titulaires) ou de 500 francs (membres bienfaiteurs), solution qui les libère à tout jamais de la préoccupation du versement annuel.

Ces divers moyens peuvent d'ailleurs se combiner. J'ajoute qu'ils ne sont pas inédits. L'Union compte dans son sein un certain nombre de membres qui les ont déjà mis en pratique. Il m'a paru nécessaire, toutefois, de les mentionner ici, les statuts de l'Union n'étant pas aux mains de tous les adhérents, mais, m'adressant à des spirites, j'abuserais si j'insistais. La phalange Unioniste est attachée à son œuvre ; elle la soutiendra par tous les moyens en son pouvoir, et, chacun concourant au succès suivant ses possibilités, nous aurons la grande joie de voir, d'année en année, se répandre de plus en plus vite dans notre cher pays, et s'enraciner de plus en plus profondément dans les cerveaux et dans les cœurs, les magnifiques certitudes que procure l'étude attentive du spiritisme et de sa lumineuse philosophie.

Le Trésorier :
A. MARTY.

RAPPORT DES CENSEURS

(lu par M. Eugène Gauthier)

Monsieur le Président,
MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée lors de la dernière Assemblée Générale et de vous présenter quelques observations sur l'exercice 1924.

Pendant l'année écoulée, la caisse et la comptabilité de l'Union Spirite Française ont été tenues : 1° par un Trésorier-Intérimaire pour la période s'écoulant du 1er janvier au 17 avril 1924 ; 2° par un Trésorier Titulaire élu par le Comité, le 16 avril 1924, pour la période du 18 avril au 31 décembre 1924.

A la date du 17 avril 1924, les comptes ont été arrêtés par le Trésorier-Intérimaire sortant. Ces comptes se balançaient comme suit :

Recettes, faites du 1er janvier au 17 avril 1924	8.367 »
Solde en caisse — Exercice 1923	581 81
Total	8.948 81
Dépenses, faites du 1er janvier au 17 avril 1924	3.469 66
Différence des recettes sur les dépenses	5.479 15

Le Trésorier entrant a donné décharge de cette somme au Trésorier-Intérimaire sortant, ainsi que d'un titre de 20 francs de rente 4 %, 1918 en portefeuille et a repris dans sa comptabilité, en les répartissant suivant la nomenclature budgétaire adoptée par le Comité, les résultats en recettes et en dépenses accusés à la date du changement de gestion par la comptabilité du Trésorier-Intérimaire. Nous avons reconnu la parfaite exactitude des chiffres des recettes et des dépenses ainsi que le bilan dont vous a donné connaissance le Trésorier en exercice dans son rapport et qui sont pour l'année entière les suivants :

Recettes faites du 1er Janvier au 31 décembre 1924	13.593 86
Dépenses faites du 1er janvier au 31 décembre 1924	9.835 95
En excédent, différence	3.757 91

Comme justification des recettes réalisées par lui, le Trésorier en exercice a produit :

1° Des carnets à souche sur lesquels sont enregistrés tous les versements faits à l'Union Spirite française, autrement que par chèque postal, mandat ou bon de poste, et dont un reçu est extrait pour être remis à chaque partie versante.

2° Les relevés successifs du service des chèques postaux pour les sommes versées à son compte courant postal ou reçues par mandat ou bon de poste, ces titres étant transmis par le Trésorier au bureau de chèques postaux pour le montant en être porté au compte courant de l'Union spirite française.

Toutes les dépenses sans exception se rapportant à la gestion du Trésorier en exercice sont appuyées de pièces justificatives.

La comptabilité créée par le Trésorier en conformité du règlement financier approuvé par le Comité est simple et très claire dans son ensemble.

Nous appelons votre attention sur la proposition qui vous est soumise au nom du Comité, concernant la constitution d'un fonds de réserve, principalement avec les sommes reçues pour rachat de cotisations.

Nous terminons, Mesdames et Messieurs, en vous demandant de vouloir bien approuver les comptes qui vous sont présentés.

Les Censeurs,

L'un d'eux :

GAUTIER Eugène.

NOMINATIONS AU COMITE

L'Assemblée ayant approuvé les comptes à l'unanimité, et approuvant, en outre, la constitution d'un fonds de réserve dans les formes préconisées au Rapport du Trésorier, il est procédé à l'élection des membres sortant du Comité et des nouveaux membres.

MM. Barrau, Bertin, Mme Ducel, MM. Malosse, Marty, Mélusson, Regnault, membres sortants, sont réélus, à l'unanimité. MM. le Commandant Blaye et Eug. Gauthier sont, d'un vote unanime, nommés membres du Comité.

NOMINATION DES CENSEURS

Il est ensuite procédé à la désignation des Censeurs aux Comptes pour l'exercice 1925. Sont élus : MM. Bourdon et Chardon.

COMMISSION DE BIENFAISANCE

Lecture est donnée par M. A. Ripert, Président du Comité de Bienfaisance, du rapport de ce Comité, établi par M. le Dr Sentourens, Trésorier (et absent pour raison de santé). Ce rapport est unanimement approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

RAPPORT DU COMITE DE BIENFAISANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 AVRIL 1925.

MESDAMES, MESSIEURS,

En ma qualité de trésorier de la Caisse de Bienfaisance de l'U. S. F., j'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier sur les opérations de cette caisse pendant l'exercice 1925. Afin d'apaiser toute inquiétude, si par hasard quelqu'un d'entre vous en avait au fond de lui-même, je me hâte de vous dire tout de suite que notre situation est des plus prospères et que nous possédons en caisse au 1[er] avril 1925, la somme de fr. : 4.406,25.

Afin de simplifier mon travail et dans le but de vous présenter un rapport d'ensemble sur les infortunes que nous avons soulagées, je fais état dans ce rapport des recettes et des dépenses depuis que la Caisse de Bienfaisance a commencé de fonctionner, c'est-à-dire depuis le 19 mars 1925. Aucun rapport de ce genre n'a en effet paru dans le *Bulletin* de l'Union et j'ai pensé qu'un rapport d'ensemble était susceptible d'intéresser l'Assemblée Générale.

Depuis le 19 mars 1923 jusqu'au 1[er] avril 1925, les recettes se sont élevées à 8.073 95
et les dépenses à 3.667 70

soit un solde en caisse de 4.406 25

Les recettes proviennent :

1° des quêtes faites aux Conférences de l'Union, soit 1.700 90
2° des quêtes faites aux Séances des Ecoles de Médiums, récoltées par Mme Doche, soit 1.415 25
3° du relevé des Troncs, soit 588 30

4° des dons volontaires, environ .... 4.300 »

Les dépenses comprennent :

1° Frais d'envoi des mandats et divers 52 25
2° Les sommes remises pour l'Ouvroir et le Vestaire, soit 554 30
3° Les secours envoyés aux necessiteux, soit environ 3.061 15

Ainsi que vous pouvez le constater, le Comité de Bienfaisance a déjà distribué à de pauvres gens plus de trois mille francs de secours en argent. Ces secours ont été répartis entre 54 ou 55 personnes ou familles environ, dont le Comité a jugé la situation vraiment digne d'intérêt. La moyenne des secours distribués varie entre trente et cinquante francs, mais, il nous est arrivé plusieur fois d'allouer des sommes de cent, cent-cinquante et même deux cents francs à la même personne. Nous faisons à une pauvre aveugle, âgée, ancien membre de l'Union, une rente mensuelle de trente francs. Ce secours est fort apprécié et cette pauvre femme m'écrivait à la fin de janvier 1924, la lettre suivante :

« Monsieur le Docteur, j'ai bien reçu l'envoi de 30 francs, ainsi que votre bonne lettre qui me l'annonçait. Je suis désolée de n'avoir pas pu vous remercier plus tôt, mais l'amie sur laquelle je comptais n'est venue qu'aujourd'hui. Je la charge de vous dire combien je vous suis reconnaissante et touchée de ce secours inespéré qui m'est d'un grand aide et une consolation de penser qu'il me vient de mes frères de la Terre suggestionnés par mes frères de l'Au-Delà.

Veuillez agréer... etc.

Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, que le Comité de Bienfaisance de l'Union a déployé de l'activité. Il s'est d'ailleurs réuni régulièrement le troisième jeudi de chaque mois. Mon mauvais état de santé m'a malheureusement empêché d'assister cette année à la plupart de ses séances et je m'en excuse, mais les autres membres, Mme Sensier, Mme Doche, Mme Charbonnel, Mademoiselle Charbonnel, M. Albin Valabrègue et M. Ripert ont, malgré leurs occupations, assisté régulièrement aux séances du Comité. A tous ces membres, si dévoués, je vous propose d'adresser de sincères et affectueux remerciements.

L'Œuvre du Vestiaire et l'Ouvroir sont administrés par Mme Doche et Mme Charbonnel, assistées par des dames charitables, dont malheureusement je ne connais pas les noms. Ces dames viennent travailler régulièrement à la Maison des Spirites et confectionner des vêtements destinés principalement aux enfants. Par les services qu'elles ne cessent de rendre, elles ont droit à une mention spéciale au palmarès de la charité de l'Union Spirite Française. L'Assemblée Générale se doit à elle-même de les remercier au nom des Pauvres, de leur zèle, de leur charité et de leur dévouement, et de leur adresser d'unanimes et chaleureuses félicitations.

Le Trésorier :
Docteur SENTOURENS.

La Question des Guérisseurs

L'importance qu'a pris récemment, à la suite de jugements fort commentés, la *question des Guérisseurs*, — question d'un intérêt d'ailleurs permanent, — nous a déterminés à recueillir, au sein même de l'*Union Spirite Française*, des opinions et surtout des suggestions pratiques, de nature à servir, le plus tôt qu'il sera possible, à une refonte de lois désormais archaïques, en évidente contradiction avec des faits, jadis réputés faux, aujourd'hui prouvés scientifiquement.

Parmi les réponses qui nous sont parvenues, nous puisons ici des arguments non seulement éloquents mais positifs et précis, en regrettant de ne pouvoir, faute de place, publier les textes dans leur totalité. Nous en dégageons toutefois la substance essentielle et en synthétisant la pensée de nos correspondants, nous sommes sûrs de ne point la trahir

De M. Henri Sausse, membre du Comité de l'U.S.F., nous recevons la réponse suivante :

« J'attache, depuis 1875, une grande importance à la question du magnétisme. Je m'en suis activement occupé de 1889 à 1895 (Congrès de 1889, lutte contre la loi sur l'exercice illégal de la médecine, interdiction de la pratique de la médiumnité guérissante, de la guérison des malades par magnétisation et emploi des fluides). En 1892-1893, nous eûmes à prévoir les conséquences de la loi sur l'exercice du magnétisme. Un vaste pétitionnement, en France, réunit plus de 30.000 signatures; le mouvement partit de Lyon. Il rallia les magnétiseurs les plus dévoués et actifs: Comte de Constantin, abbé de Messas, Guérin d'Angly, Dr Fauveau de Courmelles, Dr Gérard, M. Allard, colonel de Rochas, Colonel Fouche, etc...

« Le rapporteur du projet, à la Chambre, Dr Chevandier de Valdrôme, surpris par le nombre des pétitionnaires, répondit au Comte de Constantin :

« *Le rapport officiel servant de base à la loi et l'expliquant, est tout en votre faveur, et les magnétiseurs n'ont rien à craindre tant qu'ils n'ordonneront point de remèdes et ne se mêleront pas de réduire des luxations, entorses ou fractures.* »

M. de Constantin, satisfait, craignit que demander davantage fut perdre le profit d'un résultat acquis. L'abbé de Massas, moi-même, redoutions un traquenard. Je réclamai plus de sécurité. C'est alors que le Dr Chevandier, rapporteur, écrivit à M. de Constantin, président du Bureau du Congrès de magnétisme curatif de 1889 :

« La Commission chargée de l'étude du projet de loi sur l'exercice de la médecine a eu à examiner les pétitions nombreuses jointes à celles produites par le Bureau du Congrès international de Magnétisme curatif de 1889. *Il a été reconnu,* PAR L'UNANIMITÉ *des membres présents, que la loi sur l'exercice de la médecine ne visait ni les masseurs, ni les magnétiseurs tant qu'ils n'appliqueraient que leurs pratiques ou procédés de traitement des maladies. Ils retomberaient sous le coup de la loi le jour où, sous le couvert du massage, du magnétisme et de l'hypnotisme, ils feraient de la médecine et prescriraient des médicaments.* Dans ces conditions, la Commission, croyant avoir fait droit aux pétitions dont elle était saisie, n'a pas cru devoir en entendre les auteurs. »

Sur la foi de ce texte, M. de Constantin m'écrivait (10-7-1892) que mes appréhensions étaient mal fondées, et que le Dr Chevandier, vieux partisan du magnétisme, n'avait pas cherché à obscurcir son texte pour nous leurrer. Plus tard (5-4-1893), il attirait mon attention sur tel passage du rapport approuvé par les députés, et ajoutait:

« Cette loi sauvegarde si bien notre liberté que, grâce à elle, M. Bonnefoy vient d'obtenir un non-lieu dans l'affaire du zouave Jacob, qui n'a pas été retenue. La loi nous protège à la condition que nous n'en franchissons pas les limites: il est regrettable que magnétiseurs et guérisseurs se soient cru tout permis. »

Suivaient des considérations sur le surnombre des médecins dans les villes, sur leurs syndicats défendant leurs droits et cherchant à en créer de nouveaux.

Très opportunément, M. H. Sausse cite Allan Kardec (*Revue Spirite* 1866, p. 78) où le Maître déplore que tels individus prennent indûment la qualité de médium, et où il dit :

« Le Spiritisme, condamnant l'exploitation de la médiumnité, comme contraire aux principes de la doctrine, au point de vue moral, et démontrant qu'elle ne doit ni ne peut être un métier, une profession, tout médium qui ne tire de sa faculté aucun profit direct ou indirect, ostensible ou dissimulé, écarte, par cela même, jusqu'à la suspicion d'escroquerie ou de charlatanisme... Quant à la médiumnité guérissante, elle existe, cela est certain, mais elle est subordonnée à des conditions restrictives qui excluent la possibilité de tenir bureau ouvert de consultations sans suspicion de charlatanisme; c'est une œuvre de dévouement et de sacrifice, et non de spéculation. Exercée avec désintéressement, prudence et discernement, et renfermée dans les limites tracées par la doctrine, elle ne peut tomber sous le coup de la loi. En résumé, le médium... a reçu un mandat qu'il accomplit religieusement et avec dignité; il ne voit dans sa faculté qu'un moyen de glorifier Dieu et de servir son prochain, et non un instrument pour servir ses intérêts ou satisfaire sa vanité; il se fait aimer, respecter par sa simplicité, sa modestie, son abnégation, ce qui n'est pas le fait de ceux qui cherchent à s'en faire un marchepied. »

Et de même (*Revue Spirite* 1867, p. 300) :

« Le désintéressement matériel qui est un attribut essentiel de la *Médiumnité guérissante* sera-t-il aussi une des conditions de la médecine médianimique? Comment, alors, concilier les exigences de la profession avec une abnégation absolue?... La faculté du médium ne lui a coûté ni études, ni travail, ni dépenses. Il l'a reçue gratuitement... il doit en user gratuitement. Comme il faut vivre, s'il n'a pas des ressources qui le rendent indépendant, il doit en chercher les moyens dans son travail ordinaire... Il ne donne à l'exercice de sa faculté que le temps qu'il peut matériellement y consacrer... On ne pourrait considérer comme du dévouement et de l'abnégation l'abandon de son état pour se livrer à un travail moins pénible et plus lucratif. »

M. H. Sausse déduit, de l'histoire et de son expérience personnelle : 1° que magnétiseurs, masseurs, médiums guérisseurs doivent rester dans les limites qui leur sont assignées, ne pas empiéter sur les champs des voisins; 2° qu'ils ne doivent pas narguer « le voisin », par une réclame hors de mise, qu'il leur faut faire le bien pour lui-même et non à son de trompe; 3° que, pour vivre heureux, ils doivent vivre cachés; 4° que s'ils veulent la paix, ils s'assurent, par l'étude, un diplôme de médecin; 5° qu'en attendant ils s'accordent et, à l'exemple de leurs adversaires, s'organisent en syndicats de défense.

De M. André Richard, membre du Comité de l'U.S.F. (Douai) :

« 1° Il y aurait lieu de s'assurer si les condamnations appliquées sont subordonnées aux rétributions acceptées par les guérisseurs ;

« 2° Que les médiums s'abstiennent de tout conseil médical, régime, etc... ;

« 3° Que les médiums ne reçoivent aucun paiement des malades;

« 4° Il conviendrait, si le médium ne peut subvenir personnellement à ses besoins que les « partisans » de ce genre de traitement lui assurent sa matérielle, sous la forme de sociétés amicales (loi de 1901 sur les Associations). »

De M. le Comte Jules Potocki, membre du Comité de l'U.S.F. :

« Je me suis laissé dire qu'actuellement, 200 médiums guérisseurs en France pourraient être poursuivis pour exercice illégal de la médecine et, forcément, condamnés à des peines plus ou moins sévères. Aujourd'hui, le seul fait de soulager un malade, de quelque façon que ce soit, et si l'on n'est médium diplômé, constitue délit. Les guérisons par prières, fluides, impositions des mains, sont aussi anciennes que l'humanité, remontent à des millénaires avant notre ère. Mais la loi est formelle: nul n'y peut rien: enquêtes, protestations, pétitions, ne peuvent modifier l'état des choses. Il faudrait changer la loi, et je ne vois pas quel groupe (Chambre ou Sénat) pourrait présentement prendre cette initiative osée. Jusqu'à cette nouvelle loi, la position du médium guérisseur probe, de bonne foi, désintéressé, sera fausse: il sera obligé de comparaître devant les tribunaux, d'y être condamné comme imposteur. Tout juge condamnera quiconque impose les mains, soulage, voire guérit. Guérir n'est permis qu'à un médecin diplômé. Si l'inculpé, pour sa défense, déclare ne soigner que par la prière, la concentration de pensée, les soins purement spirituels, le juge, logique dans l'illogisme de l'état présent, condamnera, car si la prière guérit, seul, un médecin diplômé peut prier pour un malade. La diffusion du spiritisme permettra un jour la réforme de la loi. En ce moment, on ne peut l'attendre du Parlement, où les médecins matérialistes font nombre. Plaider la cause du guérisseur dans ces conditions, c'est « *vox clamantis in deserto* ». Seule une inlassable propagande spirite touchera un jour le législateur qui se souviendra alors du grand Romain, lorsqu'il disait: « *Summa lex, summa injuria* ».

De M. J. Malosse, membre du Comité de l'U.S.F. :

« La question est très délicate. Je poursuis ici (Lyon) une enquête près des docteurs et magnétiseurs: je vous transmettrai un rapport. Voici, provisoirement, mon opinion résumée. En notre ville, les six sociétés spirites donnent GRATUITEMENT des soins une et deux fois par semaine, certaines même plus souvent. Il y a quelques magnétiseurs *professionnels*, payants, qui, depuis plus de trente ans, n'ont jamais été inquiétés. Toutes les fois que j'ai vu poursuivre un guérisseur, en remontant sérieusement à la source, il y avait de sa faute. La modestie requise n'avait pas été observée. Les médecins n'aiment pas être bravés par les non-diplômés. En tout cas, je ne connais pas de cas de poursuites envers les médiums guérisseurs *non salariés*. Retenez bien ceci: *c'est très important*. La concurrence est très mal vue par les docteurs et les fanfaronnades de certains magnétiseurs, encore plus mal. »

(*à suivre*)

Congrès Spirite International de Paris

(du 6 au 13 septembre 1925)

Beaucoup de nos frères de l'Union nous demandent des informations sur cette importante manifestation, sur son programme et surtout sur le but que poursuit la *Fédération Spirite Internationale*, en organisant ce Congrès.

Nous sommes heureux de voir, par la qualité et la nature des questions qui nous sont posées, comment le monde spirite comprend

intuitivement le rôle que le Spiritisme est appelé à remplir dans la société moderne issue de la guerre (de la dernière guerre).

Nos amis connaissent le programme officiel des travaux du Congrès — : ceux qui, déjà, ne l'ont pas en leur possession peuvent le demander gratuitement au siège du Secrétariat du Congrès prochain, à la « Maison des Spirites », 8, rue Copernic, Paris (16e). Ce programme méthodique couvre, en fait, l'ensemble des connaissances humaines. C'est affirmer que le spiritisme pense avoir son mot à dire dans la science autant que dans la religion, dans le domaine suprasensible comme dans la sociologie la plus positive.

L'heure est venue où nos doctrines doivent être mises à l'épreuve de l'expérience.

La jonction du merveilleux et du rationnel, l'union mille fois tentée de la vie spirituelle aux choses de la vie journalière et matérielle pour ainsi dire, doit s'accomplir maintenant. Le monde doit, avec nous, trouver sa route — comprendre que l'adage antique « Connais-toi » s'adresse aux collectivités comme à l'homme isolé.

Nous affirmons que nous connaissons l'être humain, mieux et plus que ceux-ci qui refusent obstinément de prendre en considération les manifestations des facultés supranormales de l'homme. *Le surnormal, seul, permettra de connaître le normal.*

A l'heure où toute sécurité, toute stabilité, toute paix semble disparue du monde des hommes, le Congrès spirite prochain veut solennellement rappeler que *les démonstrations scientifiques du spiritisme moderne aboutissent impérativement à cette loi d'amour que l'on a voulu, jusqu'ici, imposer aux simples sans leur donner les moyens de la comprendre.* La foi a maintenant besoin de la science spirituelle. « C'est toute une révolution qui s'opère » comme l'a dit Allan Kardec. Le Congrès spirite de Paris doit réveiller l'âme du monde. Notre civilisation est au déclin du régime de la force. L'aurore des jours nouveaux s'éclaire d'un peu de raison et de sagesse. Le Congrès spirite international sera notre contribution à la Paix des hommes de toutes les nations.

Dans les Sociétés adhérentes à l'Union Spirite Française (1)

A Brest. — La vaillante *Société d'Etudes Spirites* dont M. L'Azou est l'actif secrétaire, a eu à lutter, au cours de ces derniers mois, contre la propagande anti-spirite. A Brest comme ailleurs, est arrivé, pour nous combattre, un conférencier qui escamote aussi mal les vérités qu'il fait bien disparaître des muscades, et certaine presse locale a fait bon accueil à l'illusionniste. La *Société d'Etudes Spirites* a voulu répondre dans le même organe. Elle avait préparé un texte parfait de mesure et qui certes ne prétendait pas rivaliser avec les notes tendancieuses publiées par nos adversaires. Ce texte lui a été renvoyé, comme indigne de paraître. Deux poids et deux mesures. Mais l'orateur adversaire du spiritisme a, tout de même, été « controversé » à Brest, grâce à la complaisance du *Cri du Peuple* qui, le 7 mars, insérait :

(1) Ces renseignements sont publiés dans l'ordre où ils nous sont parvenus. Voir *Bulletin de l'U.S.F.*, nos 31 et 32 (3e et 4e trimestre 1924) les deux premières parties de cette enquête.

« Deux camarades du « Groupe spirite » de Brest ont bien voulu nous demander l'hospitalité de nos colonnes pour protester contre les assertions de M. Dicksonn.

« La science spirite n'a pas, par le *Cri*, été mise en doute et discutée.

« Les insertions faites pour M. Dicksonn sont absolument les mêmes que celles faites à tout impresario, M. Baret ou autre.

« Mais je n'avance rien en disant qu'une tribune est ouverte aux membres du « Groupe spirite », c'est celle que la Maison du Peuple met à la disposition de « Libre Examen ».

Voici qui est un peu plus courageux que d'écrire comme d'autres le firent « Les mystifications du spiritisme,... les agissements des somnambules, voyantes et médiums,... exploitant sans vergogne la crédulité publique... les manifestations spirites, propres à abuser les simples et les faibles d'esprit ». Ce sont là les niaiseries coutumières. On y est accoutumé, à Brest, comme partout, et point n'est besoin de s'en alarmer. Et les aboiements n'empêchent pas la caravane de passer, comme le dit le sage proverbe arabe.

« Aucune de mes protestations, pas plus que celles de M. Fougerat, n'ont été insérées. Telle presse locale n'est pas à féliciter en la circonstance, mais le *Cri du Peuple* a été plus convenable. Sa rectification nous satisfait complètement. Je dois ajouter que le paragraphe final est actuellement inopérant, puisque les conférences du « Libre Examen » sont terminées pour cette saison. J'ajoute que, bien qu'on en dise, la conférence du prestidigitateur a désappointé un bon nombre de personnes : ses « procédés » étaient trop visiblement sujets à la critique.

D'autre part, nous avons reçu, le 9 février 1925, de M. E. Fougerat, membre de l'*Union Spirite Française* (Société d'Etudes Spirites, Brest), un important et très remarquable dossier sur un « cas d'identité spirite », qui est un modèle de présentation méthodique. Si nous ne fournissons pas ici plus de détails à ce sujet, c'est que notre intention se rencontre avec la suggestion même que nous communique M. Fougerat :

« Si l'*Union Spirite* possédait, dans ses Archives, un grand nombre de cas ayant quelque analogie avec celui que nous vous signalons, cas bien établis et parfaitement contrôlés, capables de défier toute critique sérieuse, ce serait là, selon nous, une collection de faits précis, formant un riche répertoire où, appuyé sur une expérimentation irréprochable, on pourrait puiser des arguments précieux en faveur de notre doctrine, que nous avons le devoir de défendre et de protéger.

« L'*Union Spirite* est une force qui doit pouvoir s'imposer, — même et surtout à l'élite, — au moyen d'excellentes méthodes de travail conduisant à des résultats irréfutables. Nous sommes suffisamment organisés maintenant pour que, par nos propres moyens, dans une coordination d'efforts bien compris, soit assurée la haute considération à laquelle a droit, dans le monde, le Spiritisme, qui répond pour nous à des convictions sûres, définitives.

« Vous pouvez, par le présent rapport, vous rendre compte de notre méthode de travail dont vous avez eu déjà maints détails. »

M. Fougerat peut être assuré que le dossier dont nous devons la communication à son obligeance prend place dans un « ensemble » qui nous servira, le temps venu, à présenter la phénoménologie constatée par les membres de notre *Union*, sous une forme globale qui devra porter grand effet. Qu'il s'agisse d'un livre complet ou de la publication de « cahiers », de fascicules spéciaux, nous mettrons en œuvre les excellentes indications que nous lui devons. Et, dès ce présent numéro, nos amis de Brest pourront constater que l'action propagandiste, sous tous ses aspects, entre à l'Union Spirite dans une phase aussi active que mûrement réfléchie.

A Roanne. — Nous avons le plaisir d'enregistrer l'entrée à l'Union spirite française de l'Union spirite Roannaise, récemment fondée : ladite union nous a fait parvenir son adhésion le 27 janvier dernier. Quelle soit fraternellement accueillie.

A ce propos, notons une modification dans le Bureau de l'U.S.R. Par suite de la démission de M. Nicollin, de ses fonctions de directeur et de sociétaire, la conseil d'administration a élevé aux fonctions de directeur, M. Lafay, qui était secrétaire, et dont le domicile est 73, rue de la Loire, Roanne.

A *Alger.* — M. Calvani, de l'Union Spirite Algeroise, nous fournit d'intéressants renseignements sur la situation de ce groupe. Nous avons mentionné en temps et lieu que son ex-président, M. Cadaux, avait dû quitter Alger pour aller résider en une autre ville. Son départ a, nécéssairement, apporté un temps d'arrêt dans la marche progressive de la société et il en est résulté que M. Mende, président honoraire, a assumé le devoir de diriger l'U. S. A. et de la reconduire le plus rapidement possible dans les voies du travail régulier et fécond. Nous publierons sans doute à bref délai des renseignements sur l'œuvre de l'actif M. Mende dont l'idéal est de donner, dans la grande cité algérienne, tous les développements que l'on ne peut attendre à un centre d'études qui puisse être le point de ralliement de maint chercheur sérieux, compétent et résolu à expérimenter sur des bases scientifiques, et rigoureusement méthodiques.

A *Lyon.* — A fréquentes reprises, des membres adhérents de l'U. S. F. nous ont demandé des détails sur l'organisation spirite Lyonnaise. Voici donc des précisions qui répondent aux désirs de nos correspondants.

Il existe à Lyon sept sociétés dont l'activité est des plus louables. Tout d'abord, la Société spirite lyonnaise, 14, cours Charlemagne. *Président* : M. H. Brun. Puis, la Société fraternelle, 7, rue Terraille, *Président:* M. Toupet; la Société Spirite de la Crèche et le groupe Allan Kardec, 14, rue Calas, deux œuvres dont Mme Vve Allemand, assure la présidence avec un inlassable dévouement; la Société Spirite Jeanne d'Arc, 26, chemin St-Antoine, présidée avec tant de vigilance, par Mme Vve Combes, la Société des Etudes psychiques, 10, rue Longue, dont l'actif M. G. Mélusson est le président, et enfin la Fédération spirite lyonnaise, dont ce serait pléonasme de redire la prospérité, qui siège, 7, rue Teraille, et où le dévoué M. Brun assure les fonctions de secrétariat général.

A *Nîmes.* — Nous sommes heureux d'ajouter aux félicitations déjà si chaleureuses que nous adressions à nos frères nîmois dans notre fascicule 31 (p. 52) et notre fascicule 32 (pages 67 et 68). Il y a quelques mois à peine que nous signalions la naissance de ce groupe en appréciant la décision de ses créateurs d'en appeler directement aux spirites, par la voix de la presse, méthode qui leur réussit à souhait. Nous disions que, sans délai, on avait commencé à organiser une bibliothèque, à chercher et à trouver des médiums, à expérimenter avec eux selon les méthodes les plus sages et en se gardant bien de prétendre, tout d'abord, aux phénomènes transcendants. L'*Union Spirite du Gard* partait dans les conditions les meilleures. Depuis lors, nous n'avons pas cessé d'être au courant de son rapide avancement dans la voie du progrès.

« Tout marche à souhait, nous était-il écrit à la fin de janvier. J'ai réussi à grouper bon nombre d'amis; ils n'attendent qu'un signal pour assister à nos séances quand nous serons *au point*. J'ai différé ces séances publiques jusqu'à ce jour, en m'en tenant aux conseils de nos Guides qui, tout d'abord, veulent nous voir développer notre principal medium en séances privées. »

Louons, chez M. Rassiguer et chez M. Eiger, cette excellente prudence. La Société s'est « enrichie » d'un nouveau médium écrivain. On y a essayé de la photographie psychique, sans résultat appréciable, mais l'échec n'a point découragé et l'on persévère « nos guides prétendent qu'il est trop tôt ». On ajoute: « Nous allons essayer de communications croisées avec certains de nos amis de Nice. »

Nos amis nîmois nous ont demandé de les mettre en communication avec un groupe spirite de l'Inde, pour entreprendre des expériences à longue distance, dans ce domaine si stupéfiant de la « correspondance croisée ». Nous avons répondu à leur désir et attendons, touchant leurs expériences, des détails qu'ils n'ont pas eu encore le temps matériel de nous communiquer.

L'Union Spirite du Gard établit avec soin un recueil de ses procès-verbaux de séance, des communications reçues et des phénomènes observés. C'est la bonne méthode, celle que l'on ne saurait trop conseiller aux travailleurs sérieux.

Quelques semaines plus tard, l'U. S. du G. nous annonçait l'augmentation sensible du nombre de ses adhérents et il nous était dit : « Le Bureau a envisagé la rentrée de notre *Union* à l'Union Spirite française dans un avenir prochain. » (Lettre du 12-3-25.) Nous avons, à la demande qui nous en était faite, envoyé les statuts et nous faisons des vœux pour que ce groupe exemplaire ne tarde pas à venir apporter parmi nous ce qu'il représente déjà de force et de vie agissante.

Une toute récente lettre, enfin, constate les grands progrès des médiums du groupe. Le communications de caractère moral et scientifique se font plus fréquentes et plus nourries. Nous en avons pu lire deux spécimens qui témoignent d'une grande élévation de pensée. A notre regret, il nous est impossible, au moins temporairement, de les reproduire ici, mais nous retiendrons, du second, cette conclusion : « Tout est pétri sur terre d'une mauvaise argile. Seule l'âme de l'homme de bien, peut s'élever toujours plus haut. Abandonnez la tourbe où vous vous complaisez; sondez, sans contrainte, les profondeurs de l'après-vie. Vous y trouverez tous les enseignements que vous garde l'avenir. Mais n'oubliez jamais qu'il ne faut pas retourner en arrière. Vous avez fait les premiers pas; continuez droit devant vous sans crainte ni repos. L'heure sonnera alors, pour vous, de la rédemption et de la paix. » (*à suivre*)

Pour l'Exposition du Spiritisme
au Congrès de la Fédération Spirite Internationale

On trouvera, dans le rapport moral lu à l'Assemblée générale du 5 avril dernier, par le Secrétaire général de l'*Union Spirite Française*, un appel à la bonne volonté de tous, dans le but de donner, à l'Exposition du Spiritisme projetée à l'occasion du Congrès, tout le lustre et toute la *signification enseignante* qu'elle comporte.

Aussi bien rappelons-nous ces termes de l'appel adressé *urbi et orbi*, appel dont nous ferons l'envoi à qui nous en fera la demande :

« L'exposition comprendra, comme rubriques essentielles, une section artistique où peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, médailleurs, pourront grouper des œuvres suggérées à leurs talents par des thèmes spiritualistes où apparaîtra nettement l'intention d'exalter une conception spirite ou spiritualiste. Puis une section largement subdivisée où figureront : les dessins, sculptures, œuvres d'art de tout genre réalisées par des *médiums proprement dits*, les portraits des grands spirites, les spécimens de journaux, revues anciennes relatives au spiritisme, les livres *rares* le concernant (1), les manuscrits signés de spirites notoires ou les objets leur ayant appartenu : les spécimens d'écriture automatique obtenus par des médiums connus dans l'histoire du mouvement spirite des débuts, les objets d'apport rigoureusement authentiques (y joindre un court procès-verbal relatant les circonstances précises où l'apport fut obtenu) ; tous accessoires ou objets d'expérience *ayant une valeur historique* (oui-jà, trompettes, tables, appareils enregistreurs, etc.) ; les photographies spirites, dessins, voire humoristiques, ayant trait aux croyances ou aux expériences, les œuvres musicales inspirées par l'idéal spirite, les moulages, empreintes obtenues avec le concours des Esprits, en somme tout document pouvant ajouter une note instructive, pittoresque, un enseignement *utile* à cet ensemble dont l'intention est de contribuer, par un spectacle plastique, à la gloire du Spiritisme qui, dans ce même moment — septembre 1925 — ralliera entre nos murs des représentants du monde entier. »

Il est à nouveau précisé que l'Exposition se tiendra du 20 août au 30 septembre prochain, 8, rue Copernic où les envois doivent être adressés, sous diverses conditions stipulées au Règlement, du 14 juillet au 14 août, *dernier délai* (franco de tous frais).

Demandez nous le *Règlement*, si vous ne l'avez pas reçu encore, et aidez-nous à parfaire une Exposition digne du grand objectif qu'elle se propose.

(1) Une faute d'impression fit composer, au Règlement « les livres roses » au lieu de « rares ».

Les Buts de l'Union Spirite Française

Comment elle entend les remplir

Depuis longtemps en route, l'idéal spirite chemine rapidement dans le monde, vers ses buts rapprochés. Longtemps déconsidérés, les spirites, aujourd'hui, affirment leur croyance *coram populo* sans susciter la compassion décernée aux... faibles d'esprit. Le monde savant considère le « phénomène ». La presse ne raille plus de parti-pris : il lui arrive souvent de discuter le spiritisme, la « manifestation » avec le sincère désir de comprendre. On peut écrire désormais que la curiosité vers la « nouvelle revélation » est partout en éveil. A ce spectacle, les spirites ont le devoir de penser que si, cette curiosité n'est pas sagement guidée, elle sera bien vite rejetée dans les voies d'une autre erreur, celle de la fausse interprétation, après avoir voulu, d'instinct, sortir du domaine de la négation pure et simple. C'est à nous que revient la tâche d'empêcher ces errements de ceux qui, timides encore, sont inclinés à venir vers nous. Cette curiosité, il convient de l'entretenir et, mieux encore, de la satisfaire.

Vers toutes ces consciences inquiètes que séduit déjà, et parfois malgré elles, une vérité constamment soupçonnée, vers ces investigateurs bénévoles qui, dans tous les milieux sociaux, se tournent vers l'Invisible et se retiennent, dorénavant, d'en sourire, il importe de marcher, pour réduire les distances, établir de plus étroits et de plus

persuasifs contacts. Il s'impose à nous de mettre à la portée de ceux qui seront peut-être demain nos « frères en certitude » des éléments d'information, des documents que l'on peut dire techniques, des procédés de pratique expérimentale, des méthodes à la fois prudentes et strictes, pour prospecter dans ce qui leur est encore inconnu ou mal connu, pour y vérifier sous des formes réelles tombant sous les sens, *la doctrine spirite par le fait spirite,* en bref, pour asseoir leur conviction qui tergiverse encore.

L'étude scientifique du spiritisme, ce qui pourrait être qualifié son « travail de laboratoire » constituent les buts essentiels de l'U.S.F. Dans ses cellules vivantes et agissantes — Paris et province — l'*Union* est qualifiée pour cette tâche : c'est à elle qu'elle doit consacrer le plus clair de son travail, et de ses ressources spirituelles et matérielles.

Dans l'ordre spirituel, il devient de plus en plus nécessaire qu'elle multiplie son labeur propagandiste.

Aussi bien, sur le terrain PROPAGANDE, le Comité de l'U. S. F. fait-il appel à l'activité, à l'expérience de tous (groupes, sociétés et adhérents isolés), pour mettre au jour un « plan de propagande » aussi complet, aussi efficace que possible. Il demande instamment que toutes suggestions pratiques lui soient soumises, en sorte que, dans le plus bref délai, il les étudie avec l'attention qu'elles réclament, puis incorpore les meilleures, les plus immédiatement actives, à son programme d'action déjà élaboré, dans ses grandes lignes.

Il est, dès à présent, décidé en principe :

1°) Qu'une ou deux conférences publiques et gratuites, avec projections, soit ordinaires, soit cinématographiques, seront organisées annuellement à Paris, dans une vaste salle, et avec l'auxiliaire, bien moderne, du haut-parleur. L'auditoire y sera convié par voie d'affiches, de « communiqués » à la presse, d'invitations particulières, etc. ;

2°) que des conférences, tant pour spirites proprement dits que pour le grand public, seront données en province, partout où le projet sera réalisable et utile ;

3°) que l'U. S. F. fera usage, dans un temps proche — déjà elle s'en préoccupe pratiquement, — du merveilleux instrument de diffusion des idées qu'est la radiotéléphonie ;

4°) qu'un tract synthétisant les principaux éléments du Spiritisme sera édité et répandu à très grand nombre, sans préjudice d'une distribution dans les réunions et à la sortie des conférences organisées de ville en ville, ainsi que, le 1er novembre, au voisinage des cimetières.

Les personnes dont la susdite publication aura éveillé l'intérêt pourront s'adresser ou écrire à la « Maison des Spirites » où tous les renseignements leur seront fournis sur la marche à suivre pour entreprendre l'étude rationnelle du Spiritisme, pour y surmonter les difficultés opératoires, y éviter les déceptions ou les causes d'illusions, en résumé pour en pratiquer l'examen avec circonspection, mesure et sagesse.

Les groupes, disposant d'un service de renseignements, seront bien avisés en faisant éditer et répandre, en leur nom, un tract analogue. Jusqu'alors, l'*Union* approvisionnera, de son propre tract, tout groupe ou tout spirite isolé, qui lui en fera la demande (indiquer le nombre d'exemplaires demandés).

PROJET DE TRACT (1)

LE SPIRITISME

Le Spiritisme *prouve*, par l'observation directe et l'expérience :

1° L'existence, dans l'être humain, d'un Double fluidique, enveloppe impérissable de l'âme et canevas du corps physique ;

2° Que l'âme, entité immatérielle individualisée, et son enveloppe fluidique (périsprit) invisible dans les conditions ordinaires, se dégagent, à la mort, du corps physique, et lui survivent dans le plan spirituel ;

3° Que, certaines conditions étant remplies, les Esprits (âmes désincarnées), peuvent, à l'aide de leur périsprit, se manifester de diverses manières, aux vivants, et leur transmettre des messages personnels.

Le Spiritisme *nous enseigne :*

a) Que l'âme humaine est progressive et qu'elle évolue vers la perfection, de vie en vie, et de degré en degré, à travers des épreuves et des vicissitudes sans nombre, qui la dépouillent de ses imperfections et l'affinent ;

b) Qu'il n'est pas de jugement sans appel devant la Justice divine, que toute faute est réparable et doit être réparée ;

c) Que le progrès moral et social intéresse, à un égal degré, tous les humains ;

d) Que la pratique du bien et de la fraternité est la Loi inéluctable de l'ascension individuelle et collective.

ETUDIEZ LE SPIRITISME.

Pour tous renseignements, se présenter ou écrire à la *Maison des Spirites*, 8, rue Copernic, Paris-16e.

Aux décisions prises par le Comité de l'U. S. F. et ci-dessus mentionnées, il est ajouté :

5°) Que, convaincue de multiplier les initiatives fécondes par la multiplication des groupes autonomes, l'*Union* s'emploiera à la création de « groupes d'études spirites » dans tous les centres qui en sont encore dépourvus, partout où elle est et sera représentée, groupes tout intimes d'abord, et qui se développeront par l'acquisition de membres soigneusement choisis. Elle adressera tous conseils utiles, à ce sujet, aux adhérents isolés qui seraient disposés à se vouer à cette tâche, méritoire entre toutes, et qui, dans cette intention, lui demanderaient de leur venir en aide.

SPIRITISME EXPERIMENTAL

Le Comité considère comme de stricte obligation de répandre les meilleures méthodes d'investigation spirite et de faciliter l'étude rationnelle des procédés actuellement en usage, avec la préoccupation d'en découvrir de nouveaux. D'ensemble, elle se doit de déterminer, avec la collaboration de tous ses membres, les conditions psychiques et physiques les plus favorables à la production et au contrôle des phénomènes. A cet effet, une rubrique « Spiritisme expérimental » est désormais ouverte dans le *Bulletin* de l'U. S. F. » Elle sera alimentée par les notes, études et communications diverses que lui feront parvenir les chercheurs isolés, les groupes et sociétés en activité, ainsi que les centres qui seront constitués et affiliés, dans la suite. Ces travaux devront se référer exclusivement à la pratique du spiritisme expérimental et, tout particulièrement, aux questions ci-après :

1° Organisation des groupes spirites publics, privés ou familiaux, tenue des séances. — Conseils pratiques ;

2° Recherche et développement des médiums ;

3° Divers procédés usités pour l'établissement des rapports avec l'Au-delà, leurs avantages et inconvénients respectifs ;

---

(1) L'*Union Spirite Française* se fera un devoir de tenir compte des indications, des adjonctions ou retouches utiles qui pourraient lui être signalées, en vue de donner à ce texte une force plus persuasive encore.

4° Messages trompeurs ou apocryphes reçus de l'Invisible. — Circonspection indispensable. — Meilleurs moyens de s'assurer de l'identité des Esprits, et de la sincérité des communications reçues ;

5° Analyse des divers phénomènes de la médiumnité. — Conditions les plus favorables à leur obtention. — Théories explicatives.

Seront également reçues, aux fins d'insertion, s'il y a lieu : des copies certifiées de communications obtenues dans les groupes, ou par des chercheurs isolés, et présentant un caractère d'*intérêt général*, au point de vue scientifique, philosophique ou expérimental.

Ces envois devront être adressés au Secrétaire général de l'Union Spirite, 8, rue Copernic, Paris-16e.

Ils seront insérés au *Bulletin* dans les limites de la place disponible et dans l'ordre que le Comité de rédaction jugera le plus opportun.

L'ensemble de ces documents, quoi qu'il en soit, sera conservé et classé dans des archives spéciales.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour que cette résolution d'effort collectif, en vue du perfectionnement de la « technique spirite » et de l'instruction mutuelle des expérimentateurs, obtienne plein succès et porte, rapidement, les fruits que l'on peut attendre d'elle.

CONSEILS & INSTRUCTIONS
pour la formation et la direction
des Sociétés et Groupes d'Études Spirites

Le Bulletin de l'Union Spirite, de février à fin décembre 1921, a déjà publié une série d'articles sur la formation des groupes. Nous jugeons utile de donner aujourd'hui, ici, un résumé d'instructions pratiques pour les débutants, afin de leur faciliter la création de sociétés et groupements et de les guider dans la marche à suivre, en les mettant en garde contre les écueils qu'ils pourraient rencontrer dans l'étude de notre belle doctrine.

Dès que quelques personnes spirites, ayant de bonnes connaissances sur la question, se réunissent avec le désir de fonder un groupe d'études, elles doivent, pour la bonne marche à suivre, constituer sitôt leurs premières réunions, un Bureau qui doit être, au minimum, ainsi composé : (son élection peut-être provisoire ou définitive) un Président, ou chef de groupe et directeur des travaux ; un Secrétaire ; un Trésorier.

Cette formalité accomplie, les membres du groupe en formation doivent tenir des séances fixes et régulières : par là, ils montreront le but sérieux de leur entreprise et leur ardent désir de faire œuvre utile.

Du rôle des Membres du Bureau.

Le Président, élu à la majorité des voix pour un temps fixé d'avance, a pour mission la direction générale du groupe, tant en ce concerne l'adminisration extérieure qu'intérieure : cette dernière comporte la tenue et la direction des séances d'études, où il doit prodiguer ses conseils avisés, surveiller la bonne marche des travaux dans le respect des statuts et règlements que les adhérents peuvent établir, par la suite, suivant l'importance prise par le groupement.

Le mandat de Président ne peut être accordé qu'à un des membres fondateurs, digne par ses connaissances antérieures et sa par-

faite moralité d'être placé à la tête d'un noyau de chercheurs sincères.

Le Président a tous pouvoirs en ce qui concerne la marche des travaux; il ne pourrait engager spontanément le groupe dont il a la confiance sans l'approbation des membres réunis en Assemblée générale.

Le Secrétaire a pour devoirs: la rédaction des procès-verbaux des réunions, le classement et la bonne garde des archives du groupe, le lancement des convocations et l'exécution de tous travaux d'écriture intéressant le groupe. Son mandat, comme celui du Président, prend fin à une date déterminée, cependant, il peut, comme le premier, être réélu à la majorité des voix.

Au Trésorier échoit la charge des fonds du groupe et le paiement des dépenses. Les fonds sont produits par les cotisations des sociétaires, consistant en un versement annuel dont le montant doit être fixé dans les statuts.

La tenue des comptes, dont le Trésorier a la responsabilité, doit être régulière; à la date désignée dans les statuts il doit être prêt à fournir les détails nécessaires sur les dépenses et l'avoir du Groupe.

Comme le Secrétaire il est rééligible.

Recrutement des Adhérents

Après l'établissement du Bureau, les membres de la nouvelle constitution auront à s'occuper du recrutement des adhérents; pour cela chacun devra, dans son rayon d'activité, étendre son action de propagande, par la parole, le prêt de livres ou l'envoi de tracts, brochures, etc., à des personnes susceptibles de s'intéresser à la société.

L'appel par le Bureau d'un conférencier spirite, qui viendrait porter la bonne parole dans la ville où siégeraient les premiers éléments de la jeune collectivité, aiderait beaucoup la propagande pour amener des adhésions.

Le recrutement des adhérents est chose délicate et les dirigeants de la société doivent comprendre que l'homogénéité est une condition essentielle de réussite et de prospérité et que, sans la communion de pensées entre les membres d'un groupement, rien de vraiment sérieux ne peut être obtenu.

C'est donc au Chef du groupe qu'appartient la tâche délicate de classer les adhérents par groupes, selon leurs connaissances et leur degré de compréhension; d'organiser des séances fixes pour chacune de ces classes différentes de sociétaires.

Il est important de mentionner à ce chapitre que les réunions d'études ne doivent pas comporter plus de 10 à 15 personnes au maximum. Ceci pour la bonne conservation de l'harmonie parmi les assistants, pour éviter toute distraction et aussi pour faciliter le travail fluidique des Esprits désireux de venir répondre à l'appel de leurs frères incarnés.

Du Local et de la Régularité des séances

Les séances doivent avoir lieu dans un local désigné par le Bureau, à jours et heures fixes. Leur durée peut-être de deux à trois heures. Leur nombre ne peut-être déterminé qu'au fur et à mesure du développement de la société.

Contrairement à ce que certains ignorants ont écrit et propagé, il n'y a pas d'endroits spéciaux pour les séances spirites. Les Esprits

se manifestent toujours parmi les personnes avec lesquelles ils sont en affinité.

La loi d'attraction et de répulsion qui se révèle, ici-bas, par un sentiment inexplicable, inconscient, de sympathie ou d'aversion à l'égard de quelqu'un, et qui fait que les semblables s'attirent, tandis que les contraires se repoussent, agit aussi bien entre les humains, dans leurs rapports entre eux, qu'entre ces derniers et les habitants du Monde Invisible ou Esprits. En vertu de cette loi, les Esprits légers ne viennent point dans les réunions sérieuses, où se trouvent assemblés des gens animés du désir de s'instruire et de se perfectionner, car ils ne pourraient trouver dans de tels groupes les moyens de se divertir à leur façon; ils ne s'arrètent donc pas, à moins que le Guide Spirituel de la société, dans un but d'instruction générale, autorise leur manifestation.

Il est important que les réunions aient lieu à jours et heures fixes, la régularité des séances et la ponctualité des adhérents à y assister sont des prescriptions importantes que le chef de groupe doit toujours faire respecter.

Des Dispositions Utiles pour Chacun

Chaque membre devra se préparer à la réunion en émettant des pensées de calme, de bonté, de charité, d'amour; il écartera toutes les influences qui pourraient nuire à la sérénité de son âme.

Ainsi disposé, il pourra pénétrer dans la salle de réunion avec la certitude que ses Guides et Amis Invisibles sont à ses côtés, et, qu'ils ne manqueront pas de venir le récompenser par leurs sages instructions et leurs bons conseils, s'ils ont dans l'assistance le médium susceptible de recevoir et de traduire utilement leurs pensées.

Durant le cours des séances, il est nécessaire que le silence le plus absolu soit conservé. Nul membre ne doit prendre la parole sans y être préalablement autorisé par le directeur des travaux.

Règlement et Tenue des séances

1°) A l'heure fixée, la séance est ouverte par le Président, ou son suppléant délégué à cet effet.

Lecture est donnée, par le Secrétaire, du procès-verbal de la dernière séance, s'il est approuvé, c'est-à-dire reconnu conforme à la réunion dont il est le compte rendu; le Président. ainsi que quelques membres, apposent leur signature pour reconnaître sa validité. Mais, si, par contre, un défaut est constaté dans sa rédaction, le Président requiert l'avis de la majorité qui, après une rapide délibération, décide sur les rectifications à apporter.

2°) Une lecture, prise dans les ouvrages fondamentaux d'Allan Kardec, est faite par un membre désigné à cet effet, par le Président.

3°) Puis, ce dernier met ses frères au courant des phénomènes et faits intéressant la doctrine, qui sont parvenus à sa connaissance et qui furent observés dans le monde; cite les ouvrages, éditions nouvelles et diverses, traitant du Spiritisme; donne son avis sur la marche de la société et répond aux membres désireux d'obtenir des conseils ou des éclaircissements sur ce qu'il vient de traiter ou sur des questions en général, dont ils ne saisissent pas absolument le sens.

4°) Une prière d'ouverture de séance est faite par le Président, qui recommande l'élévation de la pensée de chacun pour attirer les

influences salutaires de l'Au-Delà et éloigner toute distraction si nuisible à tout bon résultat.

5°) Ensuite, les médiums en voie de formation, dans lesquels se manifestent des éléments de médiumnité, et ceux dont le développement est achevé: écrivains intuitifs, semi-mécaniques, mécaniques, sont groupés autour de tables différentes, afin de ne pas se gêner mutuellement. Après avoir pris en mains un crayon, les médiums se mettent en état de laisser aller leur main sous l'impulsion qui leur sera donnée par l'agent invisible auquel ils peuvent servir d'instrument.

Il est utile que chacun des médiums possède, au siège du groupe, un cahier en son nom, pour qu'il soit possible de se rendre compte des progrès de sa faculté.

Pendant le travail des médiums, le chef du groupe ira de l'un à l'autre pour aider les élèves de son expérience et de ses fluides.

On pourra également faire usage, parmi les personnes désireuses de développer la médiumnité voyante, d'une boule de cristal, ou, plus simplement, d'un verre d'eau, qui sont des instruments excellents pour faire naître assez rapidement cette précieuse faculté chez les personnes qui peuvent la posséder à l'état latent ou rudimentaire.

D'un autre côté, les assistants susceptibles de devenir médium au Oui-Ja (Planchette) peuvent aussi s'exercer sous la direction d'un membre compétent, suppléant le chef de groupe durant les travaux.

6°) Les communications obtenues par les médiums développés et les ébauches, fruit de la persévérance des élèves-médiums, seront lues, étudiées et commentées par le président.

Les phénomènes constatés par les étudiants au verre d'eau, ou à la boule de cristal, seront ensuite expliqués, puis le chef de groupe donnera à chacun les instructions utiles.

7°) A la fin de ces essais et expériences, des médiums développés pourront se mettre au Oui-Ja afin que, par leur entremise et sous le contrôle spirituel de l'Esprit-Guide de la société et la direction du Président, les membres présents désireux de recevoir de bons conseils de leur Guide, ou des messages de leurs parents ou amis désincarnés, puissent obtenir cette consolante satisfaction.

8°) Ensuite, l'intensité de lumière sera atténuée et les membres se réuniront en rond ,en s'unissant par les mains. Le Président fera une invocation à haute voix demandant l'aide des grands pionniers de la Vérité qui ont quitté ce globe, et de tous les Esprits de l'Espace sans fin qui luttent, avec les incarnés, pour l'avancement des mondes ; il appellera la bénédiction céleste sur ses frères présents et sur tous ceux qui, par le cœur, appartiennent au groupe; sollicitera l'adoucissement des souffrances, morales et physiques, des malades qui se recommandent à la société et demandera que les BonsEsprits président à l'avancement du groupe, en guidant spécialement les membres du Bureau dans leurs fonctions; il fera aussi un appel aux Esprits chargés du développement des médiums, afin que ceux-ci deviennent des instruments dignes et obéissants, capables de rendre dans toute leur beauté les enseignements spirituels.

9°) A ce moment, si dans l'assistance il se trouve un ou plusieurs médiums à incorporation il est aisé de les reconnaître par les signes suivants : conséquence du travail des Esprits évoqués; une sorte de

sommeil insurmontable s'empare du sujet, ce sommeil peut-être calme ou agité selon la qualité de l'Esprit développeur, la force, l'état fluidique et moral de la personne ainsi travaillée, qui peut, sous l'influence de l'Entité, laisser échapper des plaintes ou des paroles, tout d'abord incohérentes.

Après quelques séances d'entraînement le médium, bien assisté, sera bientôt développé et pourra servir utilement les Esprits et ses frères, en permettant aux premiers de venir, par l'incorporation, instruire les seconds sur les Vérités Divines.

Lorsque un médium de ce genre se révèle, le travail des Esprits doit être facilité, à moins d'avis contraire des Guides, par un autre médium, au moyen de passes, dites de dégagement, faites de la partie supérieure de la tête pour descendre vers la bouche et la gorge et se terminer au plexus solaire (centre nerveux). Il est également très profitable, après chaque essai, de transmettre au médium de nouvelles forces fluidiques; pour cela, il suffit de lui prendre les poignets avec les mains, en ayant la pensée vive de lui communiquer de sa propre vitalité. Il résulte de cette opération la disparition souvent totale de la fatigue subie durant la trance.

Si, dans l'assemblée, il y a un ou plusieurs médiums voyants, ils devront décrire séparément avec exactitude, et pour le profit de tous, les visions qu'ils auront pu enregistrer.

Avec l'extension de la société, l'arrivée de nouveaux adhérents, des médiums à faculté différente seront découverts; parmi les plus intéressants, il faut citer: ceux qui aident à la production des phénomènes physiques, c'est-à-dire des phénomènes que peuvent contrôler nos sens, tels que déplacements et lévitations d'objets sans contracts, matérialisations, apports, etc.; ceux qui sous l'influence des Esprits produisent, sans aucune connaissance préalable, des dessins ou font de la musique, ceux qui aident aux phénomènes pneumatographiques, ou écriture directe des Esprits sans intervention matérielle, organique, du médium.



Il est important de conseiller aux médiums que lorsque, en dehors des réunions, ils obtiennent seuls, ou en présence de personnes non expérimentées, des communications du monde invisible, ils doivent, dans leur propre intérêt, soumettre les messages ainsi reçus au jugement du Président de leur groupe qui, par ses connaissances, instruira l'adepte sur la valeur réelle des communications reçues.

10°) La chaîne prendra fin lorsque le Président jugera les expériences terminées. Alors, on rétablira la lumière.

11°) La prière de fin de séance sera dite dans un récueillement profond, pour remercier Dieu de sa bonté et les Bons Esprits de leur aide et assistance, des messages obtenus et des quelques heures vécues dans une ambiance intimement fraternelle et paisible, loin des luttes du monde et de la cupidité des hommes.

Chacun retournera ensuite à ses occupations matérielles, le cœur en paix, l'âme confiante et courageuse, prête à affronter de nouveau les luttes quotidiennes de la vie.

LISTE DES MEMBRES BIENFAITEURS

(*Art. 1er du Règlement*)

1° MEMBRES BIENFAITEURS A VIE

Mme Chatron, Paris; M. Chevreuil, Paris; Mme Ducel, Béziers; Mme Garczenski, Le Mans ; Mme Gasselin, Paris ; M. Jean Meyer, Béziers; Mme la Baronne de Watteville, Paris.

2° MEMBRES BIENFAITEURS ANNUELS

M. Amadeo, Paris; M. Blaye, Paris; M. Castagnino, Paris; Mme Vve Demare, Paris; Mme Heimann, Paris; M. Jamar, Paris; Mme Labbe, Clermont-Ferrand; M. Marty, Paris; Mme Jean Meyer, Béziers; M. Mélusson, Lyon; M. Mira, Sidi-Bel-Abbès; M. le Comte Potocki, Paris; Mme Simon, Paris.

20 mars 1925.

Souscription Permanente pour le Bureau de Bienfaisance

M. G. Renaud	15	»
Collecte Séances Ecole des Médiums	125	»
Anonyme	10	»
Quête Conférence M. Forthuny, Maison des Spirites	102	85
Mme Pailssen	20	»
Collecte Séances Ecole des Médiums	163	30
Relevé des Troncs	154	85
M. Haas	50	»
Quête Conférence M. Ripert, Maison des Spirites	117	65
M. Pontardant	20	»
M. Léonce Valette	8	»
M. G. Gros	20	»
M. Durruthy	2	50
Mme Poupet-Caprais	2	85
M. G. Deschamps	20	»
Mme Haas	50	»
Mme Vve Parnaud	10	»
M. G. Thomas	34	»
Mlle C. Puyo	10	»
Mme Meyer	50	»
M. Frédéric Deflers	4	»
M. Lanery	18	»
Collecte Séances Ecole des Médiums	117	10
Mme Prade	3	»
M. V. Cormaty	13	»
Mme Monet et Mme Maudin	10	»
Mme Drovon	20	»
Quête Conférence M. Monet, Maison des Spirites	74	40
Dr Bertrand-Lauze	10	»
Mme Y. Ferec	8	»
Mme Anna Cramer	22	»
Mme Barbier	5	»
Mme d'Antigny	10	»
M. Slimming	25	»
M. Lambin	5	»
M. G. Deschamps	9	50
M. R. Droniou	10	»
M. J. Chambard	2	»
M. Léon Bouquet	8	»
Mme Humphrey	30	»
M. Urbain Escribe	15	»
M. Henri Rufenacht	10	»
M. Samson	50	»
M. Edouard Holzhauer	10	»
Mme Noailles	13	»
Quête Conférence M. Valabrègue Mon des Spirites	108	25
Mlle Durussel	20	»
M. et Mme Fontenay	100	»
Anonyme	10	»
M. Rethoré	5	»
Mme Vve Cipière	5	»
Mme Fontenay	25	»
Collectes Séances Ecole des Médiums	287	65
M. J. Geng	25	»
Quête Conférence M. Monet, Maison des Spirites	46	»
Mme Blanche Varvat	28	»
Anonyme	20	»
Relevé des Troncs	256	80
Mme Saingt	50	»
Quête Conférence M. Forthuny, Mon des Spirites	87	70
M. Adrien Brun	3	»
	2.565	40
Listes précédentes	3.794	50
Total général au 24 Mars	6.359	90
Dépenses, du 7 octobre 1924 au 24 mars 1925	1.655	55
Reste en Caisse	4.704	35

« LA MAISON DES SPIRITES » nous communique le programme de ses travaux :

LUNDI, à 14 h. 45 Séance école de médiums, Mme DOCHE et M. le Comte POTOCKI.
à 18 h. : Causerie sur le spiritisme, Mme LAURENT.
à 20 h. 30 : Groupe fermé.

MARDI, à 14 h. 45 : Séance de Psychométrie et clairvoyance.
à 20 h. 30 : Groupe public, par M. MARENDOWSKI.
M. MARENDOWSKI.

MERCREDI, à 14 h. 45 : Causeries et expériences magnétiques ; séance école de médiumnité, Mme DOCHE. Conseils psychiques, le Comte POTOCKI.

CONSEILS PSYCHIQUES

JEUDI, à 14 h. 45 : Séance de clairvoyance sur invitation. Mme BUFFAULT.
de 14 à 16 heures ouvroir.
à 20 h. 30 : Conférence, par M. RIPERT.
à 20 h. 30 : Séance école, (Mme DOCHE et M. le Comte POTOCKI).

VENDREDI, à 14 h. 45 : Séance école de médiums, (Mme DOCHE et M. le Comte POTOCKI.
à 20 h. 30 : Groupe MARENDOWSKI (magnétisme).

Groupe Allan KARDEC

SAMEDI, à 14 h. 45 : Séance expérimentale, Mme DOCHE et M. le Comte POTOCKI.
à 16 h. : Réunion spirituelle, par M. BRUNET.

Chaque premier dimanche du mois, à 15 *heures* : Conférence publique.

Chaque troisième dimanche du mois, à 15 *heures* :
Réunion spirituelle, par M. PETIT.

Tous les après-midi, *de 2 à 6 heures: Bibliothèque circulante et salle de lecture.*

Toutes les réunions de la *Maison des Spirites* sont gratuitement ouvertes aux membres de l'*Union Spirite Franaise,* aux membres des Sociétés adhérentes à la *Fédération Spirite Internationale* ainsi qu'aux abonnés de la *Revue Spirite.* .

M. André RIPERT, Administrateur de la Maison des Spirites, reçoit tous les mercredis et vendredis, de 17 heures à 18 heures.

Fédération Spirite Internationale

SOUSCRIPTION POUR LE CONGRES

Le Comité d'organisation du Congrès Spirite International, qui aura lieu à Paris, le 6 septembre prochain, à la Maison des Spirites, 8, rue Copernic (16e), nous prie de publier les souscriptions qui lui sont parvenues jusqu'à fin mars :

Revue Spirite, 1.000 fr.; Caisse de propagande, 500 fr.; Mmes Tronquoy, 100 fr.; Simon, 200 fr.; Imbert, 20 fr.; MM. Boos, 70 fr.; Fontenay, 40 fr.; Ferdinand, 10 fr.; Pelletier, 10 fr.; Poneride, 30 fr.; Léopold Cenni, 30 fr.; l'Ami disparu, 1.000 fr. ; F.-J. Jacroux, 50 fr. ; Groupe d'Etudes Psychiques de Saint-Etienne, 25 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme des Séances Ecole, 100 fr.;

Mmes Lasserre, 10 fr.; Tisseyre, 10 fr.; Anaysonnade, 5 fr.; A. Cramer, 20 fr.; Charpentier, 10 fr.; Saingt, 10 fr.; Jeannot, 10 fr.; Petey, 5 fr.; Anonyme, 100 fr.; Mme et M. Hubert Forestier, 100 fr.; MM. Michel Lovera, 10 fr.; Alfred Foucard, 7 fr. 85; Dupen, 10 fr.; Van Grootlon, 25 fr.; L. Morizot, 25 fr.; P. Hault, 1 fr.; Keringer, 10 fr.; Warcollier, 150 fr.; « Capella », 500 fr.; Anonyme, 200 fr.; Foyer Spirite de Béziers, 100 fr.; Ecole Psychique de Grenoble « Lumière et Charité », 100 fr.; Groupe « Un Canton de la Côte-d'Or, 90 fr.; Union Spirite Française, 1.000 fr.; Minot, 10 fr.; Un communiste psychiste, 10 fr. Total : 5.723 fr. 85.

Le Comité adresse ses plus vifs remerciements aux généreux souscripteurs ; il espère que leur exemple sera suivi. D'ores et déjà, nous pouvons dire que ce Congrès sera une grande manifestation du progrès du Spiritisme dans le monde entier.

POUR DES CONFERENCES DANS NOS GROUPES ADHERENTS

Sous ce titre même, dans notre Bulletin n° 32 (p. 80), nous signalions que, d'ores et déjà, des conférences dactylographiées, données à la Maison des Spirites, étaient tenues à la disposition des Groupes et Sociétés adhérentes qui nous en feraient la demande, dans l'intention d'en faire lecture dans leurs réunions. Nous ajoutons aujourd'hui: voire même dans des assemblées à plus nombreux auditoire où le grand public pourrait être convié.

L'offre a été entendue par plusieurs sociétés et groupes et nous avons envoyé ça et là les textes qui nous étaient demandés. Nous rappelons que nous en tenons des exemplaires à la disposition de qui nous en réclamerait. Le nombre de ces conférences dactylographieés ira croissant. cette année, et avec une variété de sujets qui facilitera le choix, selon le degré d'instruction spirite et les préférences des auditeurs considérés.

Notre projet est en voie de réalisation de demander à tous nos conférenciers de la Maison des Spirites les moyens d'enrichir cette collection dont l'utilité et la valeur propagandiste n'échappera à personne. Nous redisons que l'envoi de ces textes sera fait immédiatement, sur demande, avec prière à qui en aura communication de nous retourner le document, sitôt qu'il aura été utilisé, de sorte que nous puissions répondre à d'autres requêtes, vu le nombre limité des tirages.

Sujets de conférences disponibles :

1° L'Esprit de confiance et l'Esprit de méfiance.

2° Le Spiritisme dans ses relations avec la musique.

3° Science, Religion, Spiritisme.

AVIS IMPORTANT AUX RETARDATAIRES

Les membres de l'Union et les groupements affiliés, qui n'ont pas encore versé leur cotisation ou contribution pour l'année 1924, sont instamment priés de vouloir bien la faire parvenir le plus tôt possible (dû dès janvier — art. 14 des nouveaux statuts).

Le mode d'envoi le moins coûteux (0. 25 quelle que soit la somme) est le versement par mandat-carte du service des chèques postaux, au compte : Paris 277-99, Union Spirite Française, 8, rue Copernic.

NOTA. — On peut se procurer gratuitement des formules de mandat-carte-chèque dans tous les bureaux de poste.

Le Gérant : Léon MEUNIER. L. CLERCX, 4 bis, r. Nobel, Paris-18e

5e Année — No 35 3e Trimestre 1925

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

Procès-Verbal de la Séance du Comité de l'U. S. F. du 8 Mai 1925

La séance est ouverte à 16 heures.

Lecture est donnée des lettres d'excuses de Mme Ducel, MM. Malosse, Dangé, H. Sausse, Benezech, représentés par M. Jean Meyer ; MM. Thomas, Dr Sentourens, Melusson, Richard, Bouvier, Commandant Blaye, représentés par M. G. Delanne.

Sont présents : MM. Gabriel Delanne, Jean Meyer, Léon Chevreuil, Gauthier, Comte Potocki, Philippe, Barrau, Marty, Pascal Forthuny.

Sont absents : MM. Bertin et H. Regnault.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 avril écoulé ; après quoi, le Secrétaire général fait l'exposé de l'état des Groupes et Sociétés de l'U. S. F. à Paris et en province, où des groupes nouveaux se forment dans plusieurs villes et où, généralement parlant, des indices probants démontrent les progrès constants du Spiritisme en France.

En ce qui concerne la demande formulée par une Société adhérant à l'U. S. F. et tendant à l'incorporation de son *Bulletin* dans le *Bulletin* de l'U.S.F., il est rappelé que le *Bulletin* de l'UNION reste, par institution même, ouvert à toute communication que les Sociétés adhérentes croient devoir y faire insérer dans un but d'intérêt général, mais que, pratiquement, il est impossible d'envisager la publication, dans le *Bulletin* de l'U, S. F., de textes (articles, mémoires, etc.) périodiquement insérés. Il est reconnu préférable que — et surtout pour des questions de présentation matérielle — chacune agissant dans son département d'action, les Sociétés affiliées à l'UNION publient leur propre *Bulletin*.

Lecture est donnée ensuite du rapport du Trésorier, qui déplore l'entrave apportée à la régularisation de ses comptes par la lenteur de beaucoup d'adhérents, groupes et individus, à acquitter leur contribution annuelle, voire par leur complet oubli de ce devoir de solidarité financière.

On envisage ensuite l'élection du Bureau pour 1925. Tous les membres représentés sont nommés à l'unanimité. MM. Bertin et Regnault, absents et n'ayant pas fait parvenir de bulletin de vote, n'ont pas pris part à l'élection.

Lecture est donnée de la lettre de démission de M. le Dr Sentourens, de sa fonction de Trésorier de la Caisse de Bienfaisance. Le Comité exprime son regret du départ de M. le Dr Sentourens, dont le dévouement à la cause était si apprécié de tous, et lui fait transmettre ses vœux pour son prompt retour à la santé.

On procède ensuite à l'élection de nouveaux membres au Comité de la Caisse de Bienfaisance. Mme Prevost et M. le Commandant Blaye sont élus à l'unanimité.

Le Comité de l'U. S. F. prend note que le Comité de Bienfaisance a accepté la démission de M. le Dr Sentourens et a décidé son remplacement, comme trésorier, par M. le Commandant Blaye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 10.

La Question des Guérisseurs [1]

(*Suite et fin*)

Nous publions, sur ce problème de grande actualité — et dans notre précédent fascicule — les opinions de MM. Henri Sausse, André Richard, Comte Jules Potocki et J. Malosse, membres du Comité de l'Union Spirite Française. On trouvera ici — cette fois — touchant la *question des guérisseurs*, les points de vue de quelques autres membres du Comité de l'Union, dont les réponses ne purent être insérées au numéro 33-34, faute de place.

*
**

M. L. Maillard, membre du Comité de l'U.S.F., juge au Tribunal civil d'Aurillac (Cantal), estime qu'à considérer les lois en vigueur, la thèse est soutenable que le guérisseur, dans certains cas, — notamment dans tels cas où il s'est vu condamner, — n'aurait pas dû l'être. Malheureusement, en dépit de certains jugements sagement inspirés du texte même de la loi, et qui conclurent à la non culpabilité, la Cour de Cassation tranche généralement le problème dans le sens péjoratif et condamne où d'autres tribunaux avaient acquitté. Il semble difficile de la faire revenir sur ce point de vue, autrement que par une refonte, un élargissement des textes sur lesquels elle estime devoir s'appuyer. Selon M. Maillard, une action dans ce sens pourrait porter fruit si, par quelque moyen, les guérisseurs et ceux qui soutiennent leur juste cause, réussissaient à décider un ou plusieurs membres du Parlement à proposer désormais un texte désormais plus libéral. C'est donc, ici, la méthode d'en appeler d'abord au législateur, à son équité et de faire voter, par les Chambres, une loi rectificatrice de la loi actuelle et telle qu'une sélection de guérisseurs éprouvés et reconnus dans de strictes conditions prévues par la dite loi nouvelle, puissent exercer leurs facultés curatives, en toute légalité.

---

(1) *Bulletin* de l'U.S.F., n° 33-34 (1er et 2e trimestres 1925), page 95 et suivantes.

M. A. Thomas, membre du Comité de l'U.S.F., président honoraire de la Société d'Etudes psychiques de Nancy, nous écrit :

« Il y a vingt ans, j'ai signé et fait signer par de nombreuses personnes, la pétition dont Emmanuel Vauchez, Gabriel Delanne et Durville avaient pris l'initiative. Cette pétition, qui avait réuni plus de 200.000 signataires, a été déposée à la Chambre des Députés sans résultat. Je vous avoue humblement que je ne vois pas quelle autre mesure pourrait avoir plus d'efficacité. La loi du 30 novembre 1892 est formelle (sur l'exercice illégal de la médecine). Elle ne peut être modifiée que par une autre loi. C'est la difficulté à vaincre... J'ai étudié, il y a quarante ans, le magnétisme humain avec le Dr Angerville, élève de Du Potet, puis avec le Dr Moutin. J'ai pratiqué le magnétisme curatif, autant que mes occupations m'en laissaient le loisir; j'ai guéri des malades déclarés incurables par des professeurs de Facultés; c'est vous dire que je sais, par expériences personnelles, l'effet curatif certain du magnétisme humain appliqué par des magnétistes expérimentés.

« Je suis de cœur avec vous et je serai heureux d'apprendre qu'une solution heureuse a été trouvée. »

M. A. Marty, membre du Comité de l'U.S.F., estime que la question des guérisseurs est, à ses yeux, bien simple. Les guérisseurs se divisent en spirites et non spirites.

« Eventuellement, dit-il, on ne saurait dénier, aux uns ni aux autres, le don de guérir. Ce don reconnu, comment éviter des poursuites aux guérisseurs de bonne foi? Beziat, — cas de condamnation tout récent, — a été condamné uniquement, (à en juger par le compte rendu du procès, que publiait *Le Matin*), parce que, à deux reprises, il aurait recommandé de vagues médicaments. N'espérons pas, quoique nous fassions, qu'une disposition légale permette aux guérisseurs non médecins de prescrire autre chose qu'une hygiène morale et, peut-être, corporelle. Le droit de désigner des médicaments, si anodins soient-ils, ne leur sera jamais reconnu et je ne désirerais pas, pour ma part, qu'il en fut autrement. Chacun son métier. Je ne crois pas, d'autre part, qu'un guérisseur soit jamais fondé à garantir la guérison. S'il le fait, il encourt, à mon avis, le risque de se voir accuser de s'être targué d'un pouvoir imaginaire et d'être condamné pour ce motif.

« Je sais aussi que certains guérisseurs, non seulement se laissent aller à prescrire un traitement, mais encore demandent conseil aux Esprits sur la médication à employer et parfois, suivent leurs indications, sans savoir à quels Esprits ils ont affaire. De semblables pratiques sont très imprudentes. Elles ne devraient pas être approuvées.

« En conclusion: Que les guérisseurs se gardent bien de promettre la guérison; qu'ils s'abstiennent de tout conseil ou prescription, suggéré ou non par un Esprit, concernant le traitement médical à suivre, et ainsi, ils ne seront pas exposés à comparaître devant la Justice pour s'entendre condamner.

« Pour les guérisseurs employant le magnétisme, et pour les guérisseurs généralement quelconque, il conviendrait de distinguer entre ceux qui *font payer* leurs services et ceux qui les proposent *gratuitement.* L'Union ne peut, à mon avis, s'intéresser qu'aux derniers... la bonne foi ne pouvant être garantie que là où l'intérêt est absent. »

M. L. Chevreuil, vice-président de l'U.S.F., envisage ainsi la question :

« La question des guérisseurs est une question de fait. Y a-t-il une manière illégale de guérir les gens? La loi ne nous le dit pas, car il n'est guère possible de préciser ce qu'est l'exercice illégal de la médecine. La loi devrait être d'autant prudente que la question est de celles qui peuvent susciter le fanatisme, fanatisme de l'incrédule moins excusable que celui du croyant. Elle devrait veiller à ce que les tendances affectives ne puissent pas se manifester dans les jugements. Le juge qui ne croit pas aux forces spirituelles ne juge pas: pour lui, le guérisseur est un charlatan; opinion arrêtée d'avance, parti-pris, qu'il faudrait retenir par un texte bien défini. Sinon, l'incrédule accueillera toujours, comme jugement d'expert, la plainte du médecin qu'inspire l'intérêt. Ceci est inadmissible, car la médecine n'est pas une science exacte... La loi seule devrait en imposer à l'opinion du juge: elle ne le fait point. Dans la pratique, je ne vois que la nécessité de travailler l'opinion. Nous devrions nous adresser à la presse pour réclamer, au nom des malades, la liberté de recourir à un moyen de guérison fondé sur l'expérience; les passes magnétiques sont moins à craindre que certaines pratiques tolérées par ailleurs. A Lourdes, j'ai vu, pendant des heures, des enfants hurler dans la piscine où on leur faisait prendre des bains qui n'avaient rien d'hygiénique. On ne s'attaque pas aux guérisons de Lourdes, même accompagnées de pratiques aussi dangereuses. Pourquoi donc qualifierait-on de délictueuses les passes magnétiques? Contre ces incohérences, nous pouvons réclamer la protection des lois. Bien des docteurs constatent la guérison en prétendant que tout s'explique par la suggestion. Réclamons le droit de recourir à cette « suggestion » bienfaisante, quand les médecins n'ont pu nous la procurer. »

M. Léonce Valette, Secrétaire du *Groupe d'Etudes Spirites* de Narbonne, nous écrit :

Au point de vue des médiums guérisseurs, il y a évidemment une grande lacune à combler, au profit de l'humanité. Injustice criarde vis-à-vis de ceux qui réellement peuvent guérir leurs semblables lorsqu'il s'agit de maladies pour lesquelles l'impuissance des Docteurs est avérée. Toutefois, il faut lutter contre le charlatanisme qui s'empare de cette branche la plus intéressante de l'art de guérir.

Il y aurait lieu d'obtenir que les vrais guérisseurs aient librement le droit de guérir, sans réclamer d'honoraires, que le pauvre et le riche puissent avoir recours à cette providentielle source d'apaisement de maux; chacun donnerait suivant son désir et ses moyens.

Auparavant le médium devrait prouver ses guérisons devant la Faculté désignée pour cela. Elle choisirait un certain nombre de malades graves ou incurables ; le diagnostic serait établi très sûrement

et signé sur un procès-verbal dûment établi, il ne s'agit pas de pouvoir changer le diagnostic après les efforts du candidat. De même le pronostic devra être annoncé à l'avance et signé. Aucune influence psychique ou autre ne devra s'exercer sur le sujet mis entre les mains du guérisseur, tendant à l'amoindrir. Dans ce cas, le médium exercerait ses dons et ne serait admis à guérir sans être inquiété, qu'ayant atteint un certain pourcentage de guérisons indiscutables (1/4 ou 1/3 par exemple).

M. A. Dangé s'exprime ainsi au nom du Conseil de la Société Toulousaine d'Etudes psychiques et de Morale spirite :

« 1° Pour atténuer les rigueurs de la justice, il serait surtout important, dans le cas par exemple de M. Beziat, de ne pas demander une somme X francs par visite ;

« 2° Si, au contraire, le guérisseur accepte un paiement, il devrait verser certaines sommes à des œuvres de bienfaisance ou à des œuvres sociales de son département avec une grande publicité. Ceci ne l'empêcherait pas de faire le bien, de soulager des infortunes et à l'insu du public. »

« Les idées que nous vous soumettons ne sont pas une solution pour éviter les poursuites pour médecine illégale; mais en relisant les conclusions des faits exposés dans le procès Béziat, nous faisons la remarque suivante: « La condamnation de ce guérisseur est basée sur les bénéfices qu'il réalise sur les consultations. »

M. L'Azou, représentant le Groupe Spirite Brestois, déclare :

« Si je ne me trompe, la loi relative aux soins des médiums guérisseurs ne peut être modifiée que par le vote d'une loi nouvelle modifiant la première.

« Il faudrait donc tout d'abord s'assurer le concours d'un parlementaire acceptant de déposer sur le Bureau de la Chambre un projet de loi rectificatif s'inspirant des modifications que nous jugeons nécessaires. Ce projet de loi, une fois préparé, devrait être communiqué, par les soins de l'U.S.F., à tous les spirites du pays, en les priant de vouloir bien intervenir auprès de leurs propres élus, pour les amener à voter ce projet.

« C'est un procédé courant, le seul efficace, à mon avis, et employé par tous les organismes professionnels ou corporatifs lorsqu'il s'agit de faire aboutir une revendication nécessitant le vote d'une loi, ce qui doit être notre cas. »

*
**

Nous avons, en outre, reçu un certain nombre de réponses dont la plupart sont intéressantes, mais que nous regrettons de ne pouvoir publier, vu l'exiguité de la place dont nous disposons. Nous signalerons parmi ces suggestions, celles de M. Edward Troula, de Monaco, du capitaine A. Ribette, de l'Isle d'Espagnac (Charente), et de M. Georges Caffard, de Carignan (Ardennes).

Dans les Sociétés adhérentes à l'Union Spirite Française [1]

Le Secrétaire général de l'Union Spirite Française attestait, dans son rapport de l'Assemblée générale du 5 avril dernier, que « nos groupes anciens et nouveaux ont accompli une besogne réelle » et il regrettait que le temps matériel lui fit défaut, en cette Assemblée, pour détailler, comme il l'eut désiré, l'œuvre de tous et de chacun. Aussi bien reportait-il ses auditeurs à la lecture des *Bulletins* les plus récemment parus et de ceux qui seraient publiés à bref délai. On a trouvé au fascicule double 33-34, des renseignements sur nos filiales des Brest, Roanne, Alger, Lyon, Nîmes. En voici qui affèrent à d'autres centres et où l'activité et la confiance en l'avenir ne sont pas moindres.

A Nice. — Nous ne saurions sans ingratitude —, et en regrettant qu'à la dernière minute les exigences de notre mise en pages au dernier *Bulletin,* nous avait contraint d'omettre la nouvelle, — manquer de rappeler un fait qui, pour éloigné qu'il soit déjà, a produit une douloureuse sensation dans le monde de tous ceux qui, de près ou de loin, se préoccupent de spiritisme ou de psychisme. Nos frères niçois ont, en effet, eu la douleur, le 21 janvier dernier, d'accompagner au cimetière la dépouille du docteur F. Breton, médecin-chef de la Marine, Officier de la Légion d'honneur, membre du Comité de l'Union Spirite Française. Le char funèbre était couvert de couronnes et de gerbes de fleurs, parmi lesquelles on remarquait celle de la Société d'Etudes psychiques de Nice. L'U.S.F. renouvelle ici à Mme Veuve F. Breton, et à toute la famille de celui de qui nous sommes temporairement séparés, l'expression de ses plus vives condoléances.

On sait que la Société d'Etudes psychiques de Nice, depuis le 3 décembre dernier, a donné une suite de conférences où il fût notamment traité de la médiumnité, de la réincarnation, de la comparaison des rites cérémoniels et des faits métapsychiques, etc. Le 21 janvier, entre autres, notre ami J. Gaillard traitait de « La science métapsychique devant l'Eglise, la science, la presse ». Parmi les conférences annoncées ou qui auront été données avant la publication du présent *Bulletin*, mentionnons particulièrement celle de Mme Vidal Boujut sur *l'Aura de santé,* du Dr Potheau sur la *Subconscience,* de Mme Gagnère-Jeanin, sur le *Monde invisible,* de Mme Terneaux, sur l'*Initiation à travers les âges* (15 avril), du Commandant Gillet, sur l'*Expérience psychique* (6 mai) et de M. Guillot sur l'*Occultisme* (20 mai).

La Société d'Etudes psychiques de Nice nous informe que son siège est transféré, depuis le 1er octobre, au 35 du boulevard Debouchage.

A Rabat. — L'Association Magnétique (Groupe de Rabat), sous la signature de son distingué président M. Guiraud, nous faisait savoir, le 20 février dernier, qu'un envoi de livres, adressé par nous à titre de propagande, avait aussitôt trouvé, dans le public local, un bon

(1) On trouvera, dans nos numéros précédents, le début de cette enquête, et il doit bien rester présent à l'esprit de tous nos frères de l'*Union,* que nous serons toujours heureux de recevoir des informations pour alimenter et enrichir cette rubrique, où est décrite la vie même de notre Société.

nombre de lecteurs assidus. Il était ajouté que les ouvrages édités par nos soins avaient reçu le meilleur accueil à la « Librairie Moderne » de Rabat qui voudra bien recevoir ici, pour son geste cordial, notre très vif remerciement.

Le groupe spirite siège chez M. E. Guiraud. Des Esprits de bon conseil, dont les noms nous ont été communiqués par le président du Groupe, interviennent aux séances remarquables où le médium principal est Mlle Marie-Louise Renner. « En général, c'est l'Esprit Atana, grand prêtre, qui s'incorpore et nous entretient. Lui et nos autres guides nous protègent et nous ont donné maintes preuves de leur influence en plusieurs occasions dont il vous sera reparlé. Diverses communications vous seront transmises en temps voulu. Actuellement, et le plus souvent, tout se résume en conseils fort sages pour notre organisation. » Nous ne pouvons qu'attendre avec confiance les détails que nous promettent nos amis de Rabat.

M. Guiraud a pleinement raison lorsqu'il nous écrit qu'en dépit des obstacles, si le monde est bien loin de la perfection, on peut avoir quand même espoir en l'avenir. « Notre Groupe *prospèrera,* dit-il, malgré les entraves, car un maître nous guide qui nous a promis compensation pour notre *patience.* » (Seconde lettre.)

A Douai. — On retrouvera (page 51 du *Bulletin,* 4ᵉ trimestre 1924) d'utiles informations sur le « Foyer du Spiritisme » de Douai, auxquels il convient d'ajouter les renseignements récents que voici : Le « Foyer du Spiritisme » a tenu, le 4 janvier 1925, sa réunion annuelle (administrative). L'ancienne commission a été réélue à l'unanimité. On a ratifié l'admission de nouveaux membres titulaires et adhérents, puis M. Richard a résumé les travaux effectués pendant l'exercice de 1924. Il a fait observer que l'année a été d'importance dans l'histoire du cercle spirite douaisien : prise de possession du nouveau local, extension des travaux, accroissement sensible de l'auditoire aux causeries sur le spiritisme, continuation des recherches sur le « quatrième état de la matière » et le parallélisme de la radioactivité et du rayonnement magnétique humain, enquête touchant l'action du mental sur l'être humain (conférence sur les Forces-pensées et les phénomènes psychiques, 1ᵉʳ juin 1924), examen des principes astrologiques (M. Decamps), conférence publique sur le spiritisme, — la première à Douai, — par M. Ripert, dont le succès fut grand ». Le succès obtenu, déclare M. Richard, nous a montré qu'un devoir sérieux incombait à tous : celui de nous efforcer de répandre autour de nous ces enseignements spiritualistes désirés et attendus par tant de nos frères en humanité. Notre « Foyer » est actuellement bien placé pour faciliter ce travail. Notre organisation matérielle se présente dans de très bonnes conditions : la bibliothèque s'est augmentée et les ouvrages y sont classés de façon à faciliter l'étude progressive de notre philosophie et donner à chacun le livre qui lui convient. Notre modeste laboratoire, grâce à un aménagement de plus en plus au point, va permettre à nos sections d'expérimentation de travailler dans de bien meilleures conditions que précédemment. Pour les réunions publiques du premier dimanche de chaque mois, des causeries ou études diverses ont été données sur l'Hypno-magnétisme, le spiritisme et le spiritualisme en général.

⁂ Le 19 juillet, M. Pascal Forthuny donnait, à Douai, une conférence publique sur l'interprétation spirite de la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.* De telles et si démonstratives circonstances suffiraient à prouver que le spiritisme pourrait déborder d'une vie généreuse en France, si, dans chaque ville, se rencontraient des dévouements aussi tenaces que le Secrétaire général de l'Union Spirite Française put en totaliser, sous ses yeux, à Douai. On ne saurait trop donner en exemple la solidarité des spirites douaisiens, leur volonté d'agir utilement et les splendides résultats auxquels ils atteignent, ne serait-ce que sous l'aspect de ces locaux du « Foyer Spiritualiste de Douai » qui, par leur ampleur et la juste destination de tout détail, ont à la fois le caractère d'une maison familiale et d'un laboratoire.

A Roanne. — L'Union Spirite Roannaise nous avise que toutes communications et correspondances doivent être adressées à M. Louis Jacquet, rue Eugène-Pottier, Roanne.

A Cambrai. — Nous avons le plaisir de faire figurer officiellement le *Groupe fraterniste Fénelon,* de fondation récente et déjà l'un des plus actifs qui soient en France, sous la direction expérimentée et si parfaitement dévouée à la cause spirite, de M. Colignon, 5, rue de Landrecies. M. Pascal Forthuny, Secrétaire général de l'*Union Spirite,* a eu le très vif plaisir de trouver, à *Fénelon,* le 18 juillet, un auditoire éclairé, épris du désir de savoir, d'avancer très loin et de toujours mieux faire pour donner le bon exemple d'un spiritisme sain et clair. Il a rapporté de ce premier contact avec les spirites cambraisiens le sentiment que leur groupe si exemplaire ne pouvait que prospérer et attirer à lui un grand nombre d'adhérents, frappés de son excellente tenue et la logique de ses travaux.

A Lille-Roubaix-Tourcoing. — Enregistrons, en nous en réjouissant comme d'un nouveau succès du spiritisme dans la région du Nord, l'affiliation des *Rénovatrices* Lille-Roubaix-Tourcoing, dont M. A. Billon, à Flers-Bourg, par Croix (Nord), est le Secrétaire. M. Tachman, grand animateur spirite de la région roubaisienne, nous avait, dès le 23 avril dernier, laissé pressentir cet heureux événement.

Montpellier. — M. Tible nous écrit que le décès de M. Garnier, président, et celui de M. le Commandant Denis, vice-président du Groupe d'Etudes psychiques de Montpellier, ayant eu pour conséquence la dispersion de ce groupe, il a personnellement tenu à honneur de reconstituer un groupe « expressément *spirite* » dans cette ville. Avec le meilleur à propos et pour un résultat immédiat, il a fait passer dans le *Petit Méridional* l'annonce suivante, selon la méthode éminemment pratique qui avait si bien réussi aux spirites nimois : « *Spiritisme. — Un groupe spirite est en voie de formation à Montpellier. Les spirites ou sympathisants désireux de se mettre en rapport avec les organisateurs sont priés de se faire inscrire à la librairie Coulet,* 5, *Grande-Rue, Montpellier.* » Des adhésions se sont aussitôt manifestées. Les statuts ont été élaborés. Les réunions auront lieu chez M. Tible qui dispose de vastes locaux. On visera, dans le jeune groupe, l'expérimentation, et aussi « la propagande de la

doctrine *spécialement dans les campagnes* », ce qui est une intention aussi opportune que capable de porter des fruits excellents. Ainsi que le signale M. Tible, dans ce domaine, très peu d'efforts ont été tentés et il est temps que le spiritisme français remédie à cette grave lacune. L'honneur reviendra à Montpellier d'avoir pris, en ce sens, une utile initiative. (Nos groupes affiliés feraient une œuvre fort précieuse s'ils considéraient pratiquement cette question de la propagande spirite dans les campagnes. Il se peut que certains y puissent réussir.)

Le nouveau groupe spirite a pris pour titre « *Emancipation* ». Nous l'inscrivons d'ores et déjà à la couverture de notre *Bulletin*, assurés de sa vitalité et de son développement. Il peu, dès maintenant, se flatter d'avoir des ennemis, — ce qui lui constitue un mérite supplémentaire, — puisque certaine presse locale, à qui avait été portée, avec espèces sonnantes, l'annonce ci-dessus mentionnée, l'a refusée avec horreur! C'est très bien et cette réprobation ridicule honore beaucoup ceux qui en furent l'objet.

Bel-Abbès (Oran) — Algérie. — Nous apprenons la constitution d'un nouveau groupe spirite « *La Charité* », dont M. Henri Ferrandès est le président, et dont l'affiliation est prochaine à l'U.S.F. C'est avec plaisir que nous signalons ici cette formation nouvelle qui atteste de l'activité des militants spirites en Algérie. Nous pensons, à notre prochain *Bulletin*, donner des informations plus complètes sur ce jeune groupe auquel nous souhaitons fraternellement longue vie et grand succès.

A Brest. — Nos frères de Brest nous écrivent qu'ils considèrent, eux aussi, comme excellent, le procédé de publicité spirite par la voie des annonces insérées dans les journaux, tel que l'utilisèrent les membres du groupe de Nîmes, lors de sa constitution. « La méthode, nous dit M. L'Azou, Secrétaire de la Société d'Etudes Spirites de Brest, avait déjà été utilisée par notre Société au moment de sa fondation, et elle avait prouvé son efficacité; on ne saurait trop la recommander. » Actuellement encore, la Société fait insérer, à toute occasion utile, notamment pour répondre aux conférences des anti-spirites, des entrefilets, voire même des articles. Elle joint de plus en plus, à cette action, la distribution ou le dépôt, dans les salles d'attente des gares, des bureaux de poste, etc., de tracts et de brochures portant son cachet et son adresse. Et c'est aussi un moyen de propagande qui pourrait être adopté partout. Comme plusieurs de nos correspondants provinciaux, M. L'Azou préconise l'adoption d'un « insigne spirite ». La question a été plusieurs fois débattue, sans aboutir. Le Congrès de la Fédération Spirite Internationale l'a reprise. Si ce projet semble comporter, à l'examen, quelques difficultés de réalisation, il n'est pas de ceux dont on puisse dire qu'ils sont voués à un insuccès perpétuel. Une solution pratique peut être trouvée, et empressons-nous de dire que l'U.S.F. n'y est, en principe, nullement opposée. Aussi bien nous faisons-nous un devoir de consigner ici la suggestion de nos frères spirites bretons.

A Limoges. — Nous sommes avisés de la constitution, en cette ville, d'un groupe spirite où l'on veut, jusqu'à nouvel informé, observer la loi de modestie la plus complète, en ne se désignant pas, et en

travaillant dans le silence et le bon vouloir, jusqu'à ce que l'on puisse dire: « Nous sommes prêts. » Nous respectons ce scrupule infiniment estimable chez des frères qui nous autorisent cependant à dire qu'ils se tiennent à la disposition de ceux de nos lecteurs limousins qui désireraient être renseignés, dans la bonne intention de se joindre à ce groupe naissant. Au cas où quelqu'un écrirait à ce propos au Secrétaire général de l'U.S.F., la lettre serait aussitôt communiquée à Limoges. Le groupe dispose déjà d'un médium guérisseur, dont les facultés sont certaines; d'autres médiums sont à l'étude. Nous faisons les meilleurs vœux pour que ses développements soient rapides et que bientôt nous puissions produire à son sujet des détails plus circonstanciés, en annonçant son affiliation à l'*Union Spirite Française.*

A Marseille. — Nous apprenons, de M. Botto, Secrétaire général, 4, rue Saint-Jacques, Marseille, la constitution récente d'une Société d'Etudes psychiques en cette ville. La première réunion générale a eu lieu le 5 mai dernier. Les statuts ont été adoptés à l'unanimité, et son Comité Directeur de 18 membres a été nommé. *L'Union Spirite Française* a déjà pris ses dispositions pour déléguer, cet hiver, un conférencier à la nouvelle Société marseillaise.

Nous souhaitons des travaux féconds à cette Société qui vient, à Marseille, combler une lacune regrettable. On est en droit d'espérer que, dans une si grande et si vivante cité, une Société d'Etudes psychiques trouvera des éléments nombreux pour prospérer. Nous nous ferons toujours un plaisir de tenir compte ici des détails qu'elle nous fournira sur l'avancement de ses recherches.

A Paris. — Le 28 juin dernier, M. P. Forthuny traita, devant nos frères de la « Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques », 1, rue des Gâtines, le sujet: *Liberté, Egalité, Fraternité,* qu'il devait aborder un mois plus tard devant les spirites douaisiens. Il fut heureux de retrouver dans ce centre si actif, l'atmosphère toute cordiale, les sentiments d'union dans la croyance et de solidarité dans l'action qui, seuls, assurent le triomphe final des nobles causes et qui seront, entre spirites convaincus, les garants de leur victoire. Le conférencier se propose de retourner cet hiver dans un milieu si vivant et où sont conduits, avec un zèle égal, l'enseignement doctrinal et la vérification par l'expérience, grâce à des médiums parmi lesquels figure Mme Lucile Delmotte, la si remarquable psychomètre.

A Bordeaux. — Nous avons eu le vif plaisir d'accueillir à la Maison des Spirites, pendant le Congrès Spirite International, Mme Agullana, présidente du Cercle Agullana, et de qui furent admirées à l'Exposition du Spiritisme, deux œuvres de qualité: un expressif portrait de Saint Jean, médiumniquement dessiné, et d'artistiques travaux de paille de couleur, tressés, en état médiumnique, avec un goût qui fut très remarqué (1).

---

(1) Beaucoup de membres de l'*Union Spirite,* de Paris ou de province, assistèrent au « Congrès Spirite International » et y prêtèrent leurs lumières aux travaux des Commissions. A ne pouvoir les désigner tous, on nous excusera de ne nommer que MM. Mélusson et Malosse, de Lyon ; Mme Ducel, de Béziers ; MM. Lamendin et Richard, de Douai ; Mme Contard, de Marseille ; M. Tible, de Montpellier. On lira, avec intérêt, dans la *Revue Spirite* d'octobre, la chronique où Cassiopée retrace le tableau de ces journées de Congrès où nos hôtes étrangers ne manquèrent pas de s'informer de la nature, du fonctionnement et des progrès de l'U.S.F. (Voir présent *Bulletin,* l'article sur l'*Union Spirite* au Congrès.

A Besançon. — De M. Louis Hertig, statuaire, figuraient à l'Exposition Spirite, deux charmantes statuettes : *Quo Vadis, Domine* (apparition du Christ à Simon Pierre) et *l'Ame se dégageant de la forme.* M. L. Hertig, pour des raisons particulières, a donné sa démission de président du groupe local, et nous pensons pouvoir publier, dans notre prochain numéro, le nom de son successeur, ainsi que ceux des membres du Bureau.

A Lyon. — M. Malosse exposait une belle photographie de la Crèche Spirite lyonnaise à l'Exposition du Spiritisme et on put y voir figurer, grâce aux bons soins de M. Mélusson, divers dessins et documents provenant de la collection Bouvier, ainsi que des compositions décoratives réalisées en état de médiumnité par des « sujets » locaux. C'est à M. Malosse que revient la belle pensée d'avoir demandé une minute de silence à la mémoire du Dr Gustave Geley, lors de la séance d'inauguration du Congrès Spirite International.

L'UNION SPIRITE FRANÇAISE ET LE CONGRÈS SPIRITE INTERNATIONAL

Au Congrès Spirite International, les spirites français avaient le grand bonheur de recevoir leurs frères venus de toutes les parties du monde, et l'*Union Spirite Française* s'honorait de réserver, à tous, le geste du plus cordial accueil dans cette Maison des spirites où l'Union a son siège même.

Au cours de ces solennelles assises, nous avons eu à constater, sous diverses formes, le rôle actif qu'y a pris, tout indirectement, l'U.S.F. Le fait a été parfaitement pressenti, dès le premier jour, par M. Géo-F. Berry, président de la Fédération Spirite Internationale, dans son discours d'inauguration où il disait :

« J'ai l'honneur d'exprimer en votre nom nos remerciements les plus sincères et les plus reconnaissants à M. Léon Denis et à l'Union Spirite Française pour la réception cordiale et fraternelle qu'ils accordent aujourd'hui à la Fédération Spirite Internationale et à notre Congrès, en cette belle ville de Paris. »

M. Gabriel Delanne, président de l'*Union Spirite Française*, eut désiré, personnellement présent, saluer les délégués étrangers. Il a été contraint de se priver de cette satisfaction qui eût été si précieuse à son cœur de grand Animateur, et, par plus d'un accent, l'émouvant discours qui a été lu en son nom, a laissé deviner sa peine d'être éloigné de nos travaux par l'état de sa santé.

« Il m'est infiniment pénible, disait-il, de ne pouvoir assister en personne à cette réunion plénière du premier Congrès des *Fédérations Spirites* du monde entier. Cela eût été pour moi une joie profonde de saluer au nom de l'*Union Spirite Française* les délégués de toutes les nations qui se réunissent aujourd'hui

pour continuer l'œuvre de propagande et de régénération spirituelle entreprise depuis plus de trois quarts de siècle par le monde invisible pour enseigner à l'homme le but de son passage ici-bas. »

« Dans ma longue carrière de militant, j'ai eu bien des fois l'occasion de prendre part à des Congrès Spirites tenus dans les différents pays. En 1884, à Bruxelles, se réunissaient les délégués spirites de toutes contrées. Puis, en 1889, à Paris, nous avions déjà le plaisir de constater les progrès accomplis pour notre belle cause, comme en témoigne le compte rendu des travaux qui fut publié à cette époque.

« Je fus délégué par la *Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques*, et en 1898, au Congrès Spiritualiste de Londres où j'eus le plaisir de faire la connaissance du grand savant Alfred Russel Wallace qui, l'un des premiers, eut le courage de proclamer l'indiscutable réalité des phénomènes spirites. De nouveau à Paris en 1900, se tinrent les assises du Spiritisme. De même qu'à Genève en 1913, se trouvaient réunis des Spirites venus des différents pays d'Europe et d'Amérique.

« Mais aujourd'hui, la situation est toute différente ; nous ne sommes plus en présence d'individualités isolées, et nous avons la joie de saluer ici les représentants des Fédérations nationales de nations qui ont tenu à se réunir pour affirmer leur foi commune dans la Survie. »

Par contre, le Président d'honneur de l'U.S.F., M. Léon Denis, assistait aux travaux du Congrès, et, à plusieurs reprises, il y fit entendre sa parole si chaudement éloquente, tant à la Maison des Spirites (séance inaugurale), qu'à la Salle des Sociétés Savantes (notamment séance de clôture). Au premier jour, on l'applaudit avec enthousiasme lorsqu'il déclara :

« Il est probable, Mesdames et Messieurs, que beaucoup d'entre vous se rencontrent ici pour la première fois, et cependant nous sommes tous réunis par des liens puissants, par des liens spirituels qui unissent les âmes dans une foi sincère, en des aspirations ardentes, vers la vérité, vers la lumière, et n'est-ce pas là le lien le plus puissant, le lien par excellence, le lien indestructible qui rapproche les âmes comme les membres d'une même famille et qui, en même temps, unit la terre aux espaces, car nous savons tous qu'au-dessus de nos petites patries terrestres, au-dessus de nos patries humaines, plus haut que nos différences de l'âme et de la race, il y a la grande patrie éternelle d'où nous sortons tous à la naissance, d'où nous retournons tous à la mort pour nous retrouver dans cette patrie des âmes qui n'a pas de porte, qui ne connaît pas de frontières, parce qu'elle est le champ immense de l'évolution, évolution de tous les êtres dans leur ascension lente et graduelle vers Dieu. (*Applaudissements.*)

... « Je me demande si, en terminant, je ne dois pas rappeler le souvenir de tous ceux qui, il y a quelques années, sont tombés sur notre champ de bataille, en défendant notre sol, la Liberté du Monde et qui, de leur sang, ont scellé le pacte entre nos deux Nations, entre nos deux races, pacte d'alliance qui va, peu à peu, s'étendre à toutes les nations et provoquer ce grand mouvement spiritualiste dont j'ai parlé tout à l'heure. Ne devons-nous pas rappeler leur souvenir. Ils sont là qui planent au-dessus de nous et qui inspirent nos travaux, qui stimulent notre marche ; beaucoup d'entre eux sont réincarnés, et beaucoup d'autres se réincarneront pour poursuivre avec nous le combat de la pensée et dominer toutes les erreurs, toutes les ombres du passé, et s'affirmer de plus en plus dans une glorieuse apothéose. Je rappelle leur souvenir, parce qu'il me semble entendre leurs voix unies à toutes celles dont j'ai parlé tout à l'heure, nous dire : « Elevez votre pensée jusqu'à nous afin que, dans une communion intime et profonde, nous assurions dans cette humanité le passage, le triomphe, la domination de l'idée sur la matière, le triomphe de l'âme sur le corps, et que nous fassions connaître à tous le véritable but de la vie, l'ascension vers cet avenir splendide qui nous attend tous, et qui nous récompensera suivant nos mérites et suivant les efforts que nous aurons faits pour la cause du Bien, pour la cause de la Vérité ! (*Applaudissements.*)

La distance avait retenu loin de nous un très grand nombre de membres de l'*Union Spirite Française* et, parmi eux, M. le Pasteur Benezech qui, au jour de l'inauguration, avait adressé à M. Jean Meyer, son porte-parole au Congrès, les paroles suivantes :

« Béni soit le Spiritisme qui donne un regain d'actualité à la doctrine de la survivance, en l'établissant sur des faits positifs si témérairement interprétés par les partisans à outrance du subconscient.

« Hélas ! que ne puis-je assister à ces assises mémorables du Congrès de Paris ! Ma pensée sera avec vous du 6 au 13 septembre, ardente et triste. J'aurais tant voulu prendre part à ces débats, en y apportant mon témoignage de ministre d'une religion, pleinement persuadé que le Spiritisme, au lie ude saper les bases de la foi, comme le croient des ignorants obstinés à ne pas vouloir s'éclairer, ne bouleverse le vieux dogme que pour le rajeunir par la science ! »

Mais beaucoup de nos chefs de groupes provinciaux avaient tenu à honneur de venir à Paris et d'apporter à l'Œuvre, comme Congressistes agissants, leur collaboration.

Les groupes de Paris, Marseille, Nancy, Douai, Cambrai, Le Havre, Narbonne, Montpellier, Lyon, Rochefort-sur-Mer, Lille, Roubaix, Valenciennes, Alger, Nice, Reims, Toulouse, Dunkerque, d'autres, étaient représentés dans la Commission, sans préjudice de nombre de nos frères des départements qui, pour l'ensemble des réunions ou pour quelques-unes, voulurent venir « respirer l'air du Congrès » et en remporter la généreuse impression qu'ils étaient si sûrs d'y recueillir.

Nous avons été charmés, par ailleurs, de voir quel bon accueil fut fait par les membres de l'U.S.F. à notre appel pour l Exposition Spirite dont le succès fut si complet. On peut écrire que ce succès fut dû, pour la plus grande partie, à l'envoi d'œuvres que signaient, en majorité, des membres adhérents de la Société. Nous ne pouvons, à notre vif regret, les mentionner ici, car nous craindrions de peiner ceux qui ne pourraient prendre place en une liste trop longue, mais nous invitons bien vivement les lecteurs du *Bulletin* à se procurer, à la *Maison des Spirites*, 8, rue Copernic, le Catalogue de cette Exposition luxueusement édité. Au prix de 2 francs, il constitue une référence fort agissante sur la nature de cette manifestation artistique à la Gloire de l'Esprit. L'exposition terminée le document reste, et il n'est pas exagéré de dire que sa place est tout indiquée dans la bibliothèque de tout bon spirite.

Ajoutons qu'un certain nombre de nos exposants ont eu la générosité de ne point reprendre leurs œuvres et de les maintenir à la Maison des Spirites pour établir un commencement de musée du spiritisme, qui prendra certainement d'intéressants développements.

***

Parmi les projets qui furent envisagés au Congrès et au nombre des résolutions qui y furent prises, figure « la nécessité d'établir une terminologie homogène, unifiée, entre les spirites de tous les pays ». Cela revient à dire que la confusion des termes adoptés ici et là pour la désignation des mêmes phénomènes, par exemple, entraîne une difficulté dans l'échange des pensées entre spirites internationaux. C'est cette « Babel du langage spirite » que l'on voudrait démolir

pour reconstruire un lexique sur lequel tous nos frères du monde et nous-mêmes pourraient s'entendre sans courir le risque d'être inintelligibles les uns aux autres. Il a été dit que dans cette intention, il serait fait appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les compétences, et il reste certain qu'aussitôt que les travaux préparatoires de cette étude d unification verbale seront fixés, les méthodes en seront communiquées à tous. Ce jour là, l'*Union Spirite Française* se fera un devoir de participer au « Dictionnaire Spirite Universel » et nous en reparlerons pratiquement, au temps requis.

La question des médiums guérisseurs, à la 1re Commission, a fait l'objet d'un long et important débat. Le *Bulletin* de l'Union Spirite Française, depuis deux fascicules, s'en était fort à propos préoccupé. Au Congrès, sur l'initative de la délégation britannique, la Commission a proposé de demander aux médiums guérisseurs de tenir un registre des cures réalisées par eux. Les constatations de ce registre seraient appuyées des justifications nécessaires (attestations des personnes guéries, certificats médicaux, légalisation des signatures, etc.).

Nos amis britanniques considèrent comme indispensable, pour donner quelque chance d'efficacité aux efforts de défense des médiums guérisseurs, tant vis-à-vis du corps médical que des tribunaux, dans les pays où l'exercice de leurs facultés tombe sous le coup de la loi, de pouvoir présenter à l'occasion une statistique impressionnante de cures, dûment constatées, obtenues par les médiums guérisseurs.

A cette occasion, la Commission proposa au Congrès de déclarer que la sollicitude des organisations spirites va aux seuls médiums donnant gratuitement leurs soins fluidiques. Elle estime en effet que, seuls, sont assurés des secours spirituels nécessaires au succès, des médiums absolument désintéressés, n'ayant en vue que l'assistance fraternelle à donner aux malades.

Toutefois, il serait entendu qu'un médium guérisseur possédant des facultés contrôlées, qui se trouverait empêché, en raison de la nécessité par lui, de pourvoir d'abord à ses moyens d'existence, d'exercer ses facultés autant qu'il serait désirable, pourrait recevoir, d'organisations philanthropiques, une aide lui permettant de se consacrer entièrement aux malades.

***

M. Augustin Marty, trésorier de l'U.S.F., obtint un grand et légitime succès en faisant connaître son rapport « Essai de détermination de la force se manifestant dans les divers phénomènes du Spiritisme et de ses moyens d'action ». C'est là une œuvre remarquable, qui, selon un désir unanimement formulé, sera répandue parmi les milieux spirites du monde entier, sous une forme durable. En effet, sur le rapport de la 1re Commission, le Congrès a adopté cette résolution :

« Il sera donné la plus large publicité possible, dans les périodiques spirites, au travail soumis au Congrès sous le titre : *Essai de détermination de la force se manifestant dans les divers phénomènes du Spiritisme et de ses modes d'action.* Les organisations adhérentes à la F.S.I. seront priées d'examiner expérimentalement, autant que possible, les hypothèses explicatives émises, et de communiquer au Bureau exécutif de la F.S.I., avec indication des expériences faites, toutes observations confirmant ces hypothèses, ou tendant, au contraire, à les infirmer ou amender. »

Enfin, disons qu'aux deux conférences avec projections données par Sir A. Conan Doyle, Salle des Sociétés Savantes et Salle Wagram, devant des auditoires en grand surnombre, M. Pascal Forthuny, secrétaire général de l'*Union Spirite Française,* eut le haut honneur de présenter l'illustre spirite anglais à la population parisienne.

NECROLOGIE

Nous avons le vif regret d'annoncer le décès de Mme Bouvier, épouse de l'un des plus actifs membres du Comité de l'*Union Spirite Française,* et décédée à Lyon, le 23 août dernier.

Sans oublier d'y associer sa famille, nous adressons à M. Bouvier l'expression de nos condoléances, où il trouvera cette part de réconfort qu'un véritable spirite recueille, dans les sentiments de ses frères en croyance comme au fond de lui-même, aux jours, toujours si cruels, des séparations temporaires.

LISTE DES MEMBRES BIENFAITEURS

(*Article Ier du Règlement.*)

1° Membres Bienfaiteurs a Vie

Mme Chabron, Paris; M. Chevreuil, Paris; Mme Ducel, Béziers; Mme Garczenski, Le Mans; Mme Gasselin, Paris; M. Mélusson, Lyon; M. Jean Meyer, Béziers; Mme la Baronne de Watteville, Paris.

2° Membres Bienfaiteurs Annuels

M. Amadeo, Paris ; M. Blaye, Paris ; M. Castagnino, Paris ; Mme Vve Demare, Paris ; Mme Heimann, Paris ; M. Jamar, Paris ; Mme Labbe, Clermont-Ferrand ; M. Marty, Paris ; Mme Jean Meyer, Béziers ; M. Mélusson, Lyon ; M. Mira, Sidi-Bel-Abbès ; M. le Comte Potocki, Paris; Mme Simon, Paris; Mme Brumm.

(Liste arrêtée à la date du 30 août 1925.)

Pour les Groupes et les Membres isolés de l'U. S. F.

Nous publions dans le précédent Bulletin **de l'UNION SPIRITE FRANÇAISE (1er et 2e trimestres 1925) deux articles intitulés :** « Les Buts de l'Union Spirite Française (comment elle entend les remplir) » **et** « Conseils et instructions pour la formation et la direction des Sociétés et Groupes d'Etudes spirites. »

Considérant que ces documents devaient répondre à un besoin permanent, pouvoir être mis entre les mains de tous les Spirites qui désireraient non seulement le conserver sous leurs yeux mais encore le répandre dans les milieux où la lecture pourrait en être efficace, nous avons pris soin d'en faire établir un tirage à part.

A toute personne susceptible de former un Groupe, à toutes Sociétés spirites qui auraient besoin d'instructions pour la bonne marche et la meilleure méthode dans leurs travaux, nous nous empresserons d'envoyer gratuitement un ou plusieurs exemplaires de ce « tract », sur demande qui nous en serait adressée.

L'HYMNE SPIRITE

Reconnu au Congrès Spirite International comme l'hymne officiel du spiritisme mondial, l'*Hymne Spirite* est désormais le chant de ralliement de nos frères dans tous les pays. C'est « la Marseillaise de l'Esprit » et l'on ne saurait trop souhaiter que chacun la connût et la chantât dans toutes les grandes circonstances où les spirites proclament leur foi.

On trouvera l'Hymne Spirite « Naître, Vivre, Renaître », édité en français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, polonais, paroles et musique de M. Pascal Forthuny, 8, rue Copernic, pour le prix de huit francs, comprenant la partition *chant et piano*, la partie de *chant* seul, la partie *chœur et piano* (4 voix), et la partie des *chœurs*, seule.

Erratum. — Au *Bulletin* n° 33-34 (1er et 2e trimestres 1925) lire, au bas de la page 93, la phrase ainsi rectifiée : « COMMISSION DE BIENFAISANCE. — « *Lecture est donnée, par M. A. Ripert, Secrétaire du Comité de Bienfaisance, du rapport de ce Comité, établi par M. le Docteur Sentourens, Trésorier, et absent pour raison de santé.* »

Le Gérant : Léon MEUNIER — **L. CLERCX, 4 bis, r. Nobel, Paris-18e**

5e Année — N° 36 4e Trimestre 1925

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française[1]

Procès-Verbal de la Séance du Comité de l'U. S. F., du 26 août 1925

La séance est ouverte à 14 h. 45.

M. Gabriel Delanne annonce la triste nouvelle que M. Bouvier (de Lyon), membre du Comité de l'Union Spirite française, a été frappé par un deuil cruel en la personne de Mme Bouvier, son épouse. Le Comité s'associe dans une même pensée de condoléances et dans l'assurance que M. Bouvier trouvera, en ses convictions de ferme spirite, une large part de réconfort. M. Mélusson, membre du Comité, est prié de transmettre à notre collègue lyonnais l'expression de ces sentiments fraternels, M. Gabriel Delanne assumant la mission d'écrire à M. Bouvier, au nom du Comité, et pour le même objet.

Lecture est donnée des lettres d'excuses de MM. Bouvier, Maillard, H. Regnault, Chevreuil, André Richard, Dr Sentourens, Thomas, représentés par M. G. Delanne, et Malosse, représenté par M. Jean Meyer.

Sont présents : MM. G. Delanne, J. Meyer, Gauthier, Comte Potocki, Mme Ducel, MM. Bertin, Mélusson, Barrau, Pascal Forthuny.

Sont absents : MM. le Commandant Blaye, H. Sausse, Dangé, Philippe.

Selon l'ordre du jour appelant la désignation des nouveaux délégués au Congrès Spirite international, il est rappelé que pour l'U. S. F., MM. Mélusson, Malosse et Pascal Forthuny étant déjà délégués au Comité général, il reste à nommer trois délégués pour l'Assemblée générale. Mme Ducel est, d'abord, nommée à l'unanimité. Il en est de même pour MM. Chevreuil, Marty, Mélusson, Malosse et Pascal Forthuny.

(1) Du fait du Congrès Spirite International, il se conçoit qu'une partie de l'activité de l'*Union Spirite Française* se soit concentrée sur l'objet de se représenter dignement, et pour une action féconde, dans ces grandes assises du spiritisme mondial. Nous avons dit que nombreux furent les membres de l'U.S.F. qui participèrent aux assemblées et intervinrent dans les commissions. Les membres du Comité, absorbés par le Congrès en septembre, et, pour partie, après le Congrès même, se sont réunis une fois, depuis ces mémorables événements, et l'on trouvera au très prochain numéro le procès-verbal de leur assemblée de décembre.

Le Secrétaire général fournit un rapport oral sur la situation des Sociétés adhérentes à l'U. S. F. et établit que, dans l'ensemble, il y a lieu de se montrer satisfait de la bonne marche des groupes affiliés. Il annonce, en outre, avoir, au plus récent jour, reçu de divers côtés, des indications qui lui permettent d'augurer la constitution de nouveaux centres spirites en France et aux colonies, et il se réserve d'aborder cette question lors de la prochaine réunion du Comité.

M. A. Marty, trésorier, donne ensuite connaissance de l'état de la trésorerie et appelle l'attention sur les trop nombreux retards qui se produisent dans le versement des cotisations. Il est décidé qu'une lettre de rappel sera adressée à tous les retardataires.

Le procès-verbal étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

En addition au procès-verbal du Comité du 8 mai, il est indiqué ici que le Bureau sortant de l'U. S. F. a été réélu à l'unanimité, avec adjonction d'un secrétaire adjoint, M. Gauthier.

NECROLOGIE

Le Comte Jules POTOCKI

Nous avons la profonde affliction de rappeler ici un fait douloureux et qui, survenu aux derniers jours d'octobre dernier, a été consigné, dans la *Revue Spirite* notamment, avec les commentaires attristés qu'il devait provoquer. Le Comte Jules Potocki a quitté cette terre et est allé rejoindre, dans des sphères plus apaisées, les grands spirites dont il prolongeait parmi nous le parfait exemple. Depuis longtemps résidant en France, ce frère doux et bon, portant l'un des noms les plus aristocratiques de la Pologne amie, s'était donné tout entier au spiritisme dont il faisait sa règle, sa loi et toute la délectation de son âme. Ses buts dans « l'autre vie », lui étaient apparus si nets et si lumineusement éclairés à la lueur de la raison spirite, qu'il continuait à vivre, dans ce monde, en souffrant seulement de ne pas voir tous les hommes partager ses belles et bienfaisantes croyances et y trouver le remède à tous les maux, à toutes les peines, à toutes les épreuves de la vallée d'attente. Il pratiquait un prosélytisme paisible, qui voulait vaincre les incrédulités par les seuls moyens de la patiente persuasion, par la calme administration des arguments propres à emporter, sans les violenter jamais, les contradictions les plus obstinées, les résistances les plus rebelles. Il y avait en lui de l'évangélisateur, du missionnaire et par la haute sérénité qu'il montrait en assurant qu'il était au service de la vérité, par la quiétude où l'avait conduit son intime connaissance de tout ce qui authentifie le spiritisme aux yeux du philosophe sincère, il donnait à réfléchir, à méditer, aux réfractaires qui opposaient leurs idées aux siennes, et qui ne s'éloignaient pas de lui sans être touchés, sinon intégralement gagnés et convaincus, par cette confiance si pleinement rassurée, par cette foi en une doctrine près de laquelle, pour lui, toute autre n'était qu'un infructueux tâtonnement vers la parfaite lumière.

Au surplus, il n'était pas qu'un homme de foi et il savait que l'expérience, que la démonstration par le fait, que la science du phé-

nomène devaient servir de précieux appoint au spirite, dans sa lutte contre les négateurs, contre les matérialistes et tous ceux qui, à quelque titre, se refusent à voir plus haut qu'eux-mêmes et en dehors d'eux-mêmes. Déjà, à l'étranger, il avait eu le privilège de fréquenter, jadis, tels milieux d'études où des manifestations de première valeur s'étaient produites devant lui. Il les avait fidèlement, scrupuleusement classées en sa mémoire, et il était à cet égard, une vivante bibliothèque de magnifiques souvenirs. Evoquant ces faits dont il avait été témoin, pour la plupart, en cette Pologne qui est la terre la plus fertile peut-être en riches médiumnités, il les retraçait dans leurs détails exacts, sans s'autoriser jamais la moindre amplification, et il en tirait des conclusions où l'on reconnaissait à quel point il mêlait le sens critique scientifique à l'observation directe et à la pensée philosophique par laquelle il rattachait le fait concret à ses causes profondes.

A Paris, le Comte Jules Potocki avait été l'un des premiers artisans de l'œuvre entreprise à l'Institut métapsychique international, dès le temps de la fondation. Grand ami du Dr Gustave Geley, il avait assisté et éventuellement prêté son concours de polyglotte à bien des expériences poursuivies à l'I. M. I.

Un jour, la « Maison des Spirites » ouvrait ses portes et, dans cette institution nouvelle, tout aussitôt, il se reconnaissait une fonction militante toute désignée à lui-même par l'Invisible. Foncièrement spirite, il venait, là, servir la cause, participer, avec un zèle infatigable, à tous les travaux de l'Ecole, aux expériences où sont acheminés des médiums, vers leur développement rationnel. Il apportait, à ce labeur délicat, d'autre part conduit par Mme Doche, tout le tact, tout le discernement, et aussi toute l'ardeur d'un ouvrier du plus haut devoir qui veut hâter son travail et le conduire à bien, sans se reposer jamais, comme s'il avait pressenti que ses heures désormais seraient courtes et qu'il devait n'en épargner aucune.

Usé, vivant autant dire, pour satisfaire à son idéal tout spirituel, posant sur les réalités de la vie un regard nullement désabusé certes, mais singulièrement et déjà presque « angéliquement » indifférent à tout ce qui n'était pas l'Objet essentiel de ses jours, donné au spiritisme sans compter, altruiste dans le sens le plus large du terme, s'affligeant des souffrances de son prochain, réclamant à la Providence et recevant d'elle, semble-t-il bien, le don qu'il lui demandait, celui d'agir, par le rayonnement de sa fraternelle influence, sur les misères psychiques comme sur les détresses morales, Jules Potocki, dans la « Maison des Spirites », se faisait, constamment, un peu plus, le pacifique mais invincible soldat du spiritisme actif, l'entraîneur d'âmes, le bon guide des uns et des autres, en se sachant soutenu par des Guides de l'Au-delà en qui il avait mis toute sa confiance.

Atteint par la maladie, couché déjà sur le lit d'où il ne devait plus se relever, c'est de ces Guides amis qu'il parlait encore, à ses visiteurs et pour leur dire : « Je suis dans leurs mains. Si je dois partir les rejoindre, que la volonte de Dieu soit faite. C'est que, sans doute, quelque autre travail m'attend de l'autre côté de la Grande Frontière. Si l'on veut bien que je guérisse, je me retournerai vers

ma tâche et je parviendrai bien, à force de courage, à regagner le temps que je perds dans cette maladie où me voilà réduit ».

Il n'est pas revenu. Il s'est éteint comme l'on s'endort, et il s'est réveillé dans la joie de l'aube que seuls savent considérer sans sourciller ceux qui l'ont toujours attendue les yeux ouverts.

Les spirites qui l'ont connu n'oublieront jamais le digne homme, le frère toujours prêt à tendre la main, que fut Jules Potocki. Ils se souviendront de ce visage où brillait comme un soleil triste, mais où les yeux chantaient « lumière et joie » !

Membre du Comité de l'*Union Spirite française*, il était fidèle à toutes les réunions de ce Comité et ses conseils y étaient souvent précieux. C'était une belle âme claire et s'il était souvent silencieux, on comprenait que son silence même avait son éloquence et que ce qu'il pensait valait mieux que ce que, parfois, d'autres disent.

Nous avons voulu laisser un souvenir assez fermement dessiné de cette figure qui gardera un sensible relief parmi celles des plus loyaux et des plus foncièrement convaincus spirites du temps présent. Comme Potocki le prévoyait un peu avant son agonie, il est parti servir autre part. Nous ne doutons pas qu'il n'ait pris rang parmi les Esprits à qui « l'expérience de l'astral » est le moins nécessaire et doit être la moins longue. Tant il est vrai, que sa vie d'apostolat était déjà si intimement mêlée à son existence post-terrestre qu'on peut dire qu'il a commencé, sur ce plan même, et consciemment, la carrière qu'il poursuit maintenant, sans étonnement, dans un autre plan. Cette certitude devrait nous consoler de l'avoir vu se détacher de nos rangs, si vite, et si soudainement, mais nous l'aimions trop pour nous mettre entièrement, et même à ce prix, au-dessus de notre chagrin et c'est les larmes aux yeux, avec une douleur dont l'excuse est d'être sincèrement humaine, que nous rédigeons le billet de faire part de la désincarnation de notre ami.

U. S. F.

Dans les Sociétés adhérentes à l'Union Spirite Française

A Rochefort-sur-Mer. — Le toujours si intéréssant *Bulletin des Annales du Spiritisme* (mensuel), édité par la Société spirite « Allan Kardec », publie, avec régularité, les « communications par incorporations » obtenues par le médium Mlle Brasseaud et insère dans son numéro de décembre un article de M. Félix Remo d'où nous détachons ces lignes qui ont la valeur d'une exhortation pour tous : « Prenons pour modèle les êtres qui planent au-dessus de nous par leurs vertus et leur niveau moral. Châtions notre pensée pour en chasser la fausseté humaine... N'émettons jamais un jugement à la légère, ne jugeons surtout pas nos semblables avant de les bien connaître et si alors notre verdict a des raison d'être sévère, soyons indulgent... Ne nous accordons aucun mérite pour ce que nous faisons... Il y a peu d'âmes à la hauteur d'un pareil héroïsme, mais que ceux qui se sentent trop faibles pour un grand effort moral, ne se plaignent pas, alors, de leurs douleurs, puisqu'ils les ont provoquées et s'y complaisent. Les

autres seront soutenues, par leurs Invisibles, et encouragés par le succès constant que leur réserve cette protection occulte. »

Les *Annales du Spiritisme* annoncent qu'à partir de janvier 1926, elles paraîtront sous une couverture qui restituera aux articles insérés, quatre pages où, entre autres rubriques, est prévue la reproduction d'une bonne page d'un maître ou d'un livre nouveau. Cette réforme matérielle entraîne des frais qui justifient l'appel suivant, dont nous nous faisons l'écho, en faveur d'un des plus vivants organes du spiritisme contemporain :

« Nos Annales sont une *œuvre de charité*. Dans le but de propager la science spirite, nous donnons *chaque mois* cent à cent cinquante numéros à des familles pauvres, à toutes les Associations d'Etudiants en France, à des Cercles, et aux adresses que nous recevons. Nous ne maintenons cette œuvre qu'avec les dons généreux des amis dévoués à la cause et à nos Annales. »

A Reims. — Le succès du *Congrès Spirite International* a piqué au vif, en cette ville, les adversaires du spiritisme et M. Leroy, l'actif secrétaire de « l'Union Spirite rémoise » nous fait savoir qu'une campagne anti-spirite s'évertue, bien infructueusement d'ailleurs, à détruire l'effet que put produire, dans la région, le retentissement de la solennelle manifestation de septembre dernier. « L'Union Spirite rémoise », loin d'être ébranlée par ces intrigues, poursuit avec assiduité ses travaux. C'est la meilleure façon de répondre aux contradicteurs locaux.

A Paris. — La « Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques », 1, rue des Gâtines, fournit, dans le numéro de décembre 1925-janvier 1926 de son organe *La Tribune Psychique,* les renseignements les plus hautement démonstratifs de son activité.

Au cours de décembre, ont été tenues quatre séances, sous la présidence, soit de M. Barrau, soit de M. Giraud, où sont intervenues les médiums Mme de la Pommeraye et Mme Demange, et où Mme J. Oudot a donné une conférence. En janvier, auront lieu quatre autres séances avec les médiums Mmes de la Pommeraye, Demange et Perrot. L'Assemblée générale est fixée au 31 janvier.

Ajoutons que chaque mardi ont lieu des séances expérimentales et travaux de Groupes privés (table, voyance, incarnations), avec Mme Perrot; que le jeudi travaille le Groupe Darget (magnétisme curatif), sous la direction de MM. Borelli et Grière, que, les vendredis, figurent les séances de voyance et d'incarnation de Mmes Thominet et de la Pommeraye, et que, pour la voyance, le oui-ja, la table, les médiums Mmes Thominet et Marinetti font des démonstrations le samedi, accompagnées de causeries.

La bibliothèque est ouverte le dimanche de 14 heures à 14 h. 30, ainsi que les 1[er] et 3[e] samedis du mois, même heure.

Sont actuellement en formation des « groupes fermés » de 10 à 12 membres. S'inscrire près de M. Chadefaux, secrétaire général, ou de M. Barrau, trésorier.

Le local de la Société étant devenu insuffisant, une nouvelle salle vient d'être aménagée.

Les personnes qui désirent assister à une séance avant de se faire inscrire comme sociétaires, voudront bien assister d'abord aux séances du dimanche exclusivement, dans la grande salle.

A Dakar. — Nous sommes heureux d'enregistrer la formation d'un groupe spirite, dès maintenant affilié à l'U.S.F. à Dakar (Sénégal). M. et Mme H. Baudoin — M. Baudoin est ingénieur — ont constitué d'abord un petit noyau d'études « que nous avons, écrivent-ils le 19 août 1925, placé sous la haute direction morale de notre regretté grand maître Camille Flammarion ». Désireux d'être documentés pour diriger leurs travaux, les sociétaires du « Groupe d'Etudes des Phénomènes Psychiques Camille Flammarion à Dakar » se sont adressés à l'U.S.F. qui, aussitôt a répondu à leur demande et qui se tient à leur entière disposition pour tout ce qui pourrait être utile à la cause, dans leur jeune et déjà actif milieu. « Notre petit groupe comporte peu d'adhérents encore, mais, parmi tous, règne la concorde, le désir de savoir et la milleure bonne volonté. »

Le bureau du groupe a été ainsi constitué, à l'unanimité, M. Hippolyte Baudouin, président; Mme Baudoin, vice-présidente; M. M. Pieuchau, secrétaire; M. Triconet, trésorier; M. Naniche, secrétaire-adjoint, archiviste. Le groupe est constitué à compter du 10 août 1925. Les séances d'études en commun ont lieu tous les vendredis, à 19 heures, 29, rue Zola, à Dakar.

Tous nos encouragements à nos frères et amis de là-bas. Nous ne manquerons pas d'établir des liens intimes entre eux et les spirites de la métropole à qui nous ferons connaître, espérons-le bien, les résultats acquis par le jeune groupe « sénégalais ». Une telle initiative est fort remarquable en elle-même, car elle ajoute bien utilement à l'action spirite, militante et organisée, dans nos colonies. Les membres du groupe de Dakar feront toujours le plus grand plaisir aux spirites de l'U.S.F. en les tenant soigneusement au courant de leurs progrès. Nous ne saurions trop leur recommander de profiter des circonstances pour étudier, entre autres, les diverses formes de médiumnité chez les indigènes. Il y a, *de ce côté*, une multitude d'observations à consigner qui peuvent enrichir beaucoup nos connaissances.

A Rabat. — Un de nos correspondant de Rabat, M. E. Obert père, membre de « l'Association Magnétique », nous apprend que la population locale s'est montrée vivement intéressée par une grande conférence publique donnée en cette ville, récemment. L'orateur, Mlle Marvingt, et, par surcroît, aviatrice réputée, a parlé du spiritisme expérimental et notamment rappelé la considérable valeur démonstrative de matérialisations observées par William Crookes. Elle a aussi traité de la question de l'ectoplasme et réussi à convaincre son auditoire qu'il n'y avait point là matière à rire, et à nier, mais à penser et à étudier. La question des guérisseurs fut aussi abordée; et, corollairement furent exposées diverses théories touchant le magnétisme, l'hypnotisme et l'action fluidique. Ce fut de l'excellent travail de vulgarisation, et qui a porté fruit.

A Casablanca. — Un nouveau groupe spirite, et dont l'affiliation immédiate est promise à l'*Union*, est en formation à Casablanca (Ma-

roc). M. Miguel Ruez, avocat, en a pris l'initiative et ce qu'il nous apprend dans sa lettre du 18 novembre permet d'augurer que son entreprise ne sera pas vaine: « En cette grande ville cosmopolite, il y a beaucoup d'éléments spirites venus de tous les points du monde, de toutes les races, de toutes les nations. Mais ces éléments sont épars, errants, sans boussole, à la manière d'un troupeau de moutons sans berger. Il est temps de les rallier, et confiants dans la protection de Dieu, nous venons nous adresser à l'*Union Spirite Française* pour nous donner une constitution, conforme à la loi sur les associations en vigueur dans ce pays. Nos frères ne veulent pas se réunir clandestinement. Donnez-nous un règlement intérieur et des matériaux de propagande. Conseillez-nous pour suivre l'idéal spirite. Nous voulons suivre la vérité et la propager de la façon la plus désintéressée. Nous sommes venus au spiritisme parce que rien, en dehors de lui, ne nous a mieux persuadés pour suivre un bon chemin. Nous avons maintenant le désir de nous saturer de cette connaissance divine et régénératrice de l'humanité. Indiquez-nous de bons livres. Prêtez-nous votre appui moral. *Dans la population hétérogène de Casablanca, au café, au restaurant et jusque dans les rues, on entend continuellement parler du spiritisme.* Les uns le prennent comme dogme de foi, les autes y voient une science. Il en est que le ridiculisent, d'autres qui se disent seulement incrédules. La création d'un centre spirite s'impose ici. Bien des opposants ne le sont que par ignorance: le centre leur donnera l'exemple, la connaissance et la persuasion. Pour ceux qui continueront à railler, le centre sera un lieu de conciliation et de pardon. Au nom des spirites fervent, nos frères de cette colonie africaine, nous appelons votre attention sur notre effort, en vue de créer un centre à l'exemple de ceux qui rendent service à la cause sur le sol de France, au sein de votre Union. »

Est-il besoin de dire que nous avons fourni, par courrier, à M. Miguel Ruez, rue de Belfort, 10, Casablanca, des premières indications et que d'autres suivront ? Nous sommes très touchés par les sentiments fraternels qu'expriment la lettre ci-dessus et nous pensons que nos lecteurs le seront autant que nous, en constatant que le spiritisme peut établir des liens si robustes, et d'un coup, entre des hommes qui ne se connaissent point, mais se savent les ouvriers du même noble labeur.

Salonique. — Le secrétaire de l'U.S.F. recevait, le 17 août dernier, la lettre suivante: « Après la terrible guerre mondiale, qui a fauché tant d'existences, le problème de l'être et de la destinée est devenu plus pressant. Avides de savoir et de connaître, nous venons de fonder un groupe ayant comme but l'étude des sciences psychiques. Manquant de directives précises nécessaires à tous débutants, nous venons, par la présente, prier l'*Union Spirite Française* de bien vouloir nous donner son appui moral en nous aidant de ses conseils éclairés et en nous traçant un programme sur lequel nous pourrons nous appuyer. Notre groupe en lui-même n'est pas tout à fait étranger aux sciences psychiques, étudiant celles-ci depuis un certain temps déjà.

« Dans l'attente, etc.....

« Pour le Groupe: S. Amariglio, Boîte Postale 244, Salonique. »

Voici une démarche particulièrement importante. D'abord elle nous démontre que l'autorité de l'*Union Spirite Française* s'élargit aujourd'hui bien au delà des frontières (voir par ailleurs, *Dakar*) ; et ensuite elle nous réjouit beaucoup en ce sens qu'on y voit un témoignage encore de la propagation de plus en plus grande du spiritisme, dans les pays où il semblait que les conditions sociales, politiques et ethniques actuelles dussent, pour un temps, en retarder l'étude méthodique.

Nous présageons progrès et longue vie au nouveau groupe salonicien.

A Brest. — M. J. L'Azou, secrétaire de la « Société d'Etudes Spirites de Brest », nous adresse d'intéressants renseignements sur la bonne marche de la société brestoise, que préside M. Fougerat.

Les séances suivent leurs cours régulier, depuis la reprise d'après-vacances. « D'accord avec les Entités que nous avons retrouvées avec joie, nous avons décidé de diviser nos travaux en deux parties, la première, consacrée aux communications des Esprits familiers, la seconde réservée à nos études sur l'Au-delà, en collaboration avec nos Guides. Cette dernière partie comprend les manifestations spontanées et imprévues que nos amis spirituels peuvent juger utile de nous apporter. Toujours persuadés de l'extrême importance qui s'attache aux cas des Entités inconnues du médium et des assistants, nous avons demandé que des faits de ce genre nous soient encore procurés.

« Heureux de l'immense succès du Congrès Spirite International, nous avons suivi avec intérêt les comptes rendus qui parurent dans la presse. Notre journal local s'est borné à annoncer l'ouverture du Congrès et à faire paraître une photographie d'un groupe de Congressistes. Surpris toutefois par la forme d'un article humoristique paru dans un journal professionnel édité à Quimper, et auquel je collabore au point de vue corporatif, j'ai cru devoir apporter une mise au point qui, d'ailleurs, a été insérée. Le commentaire dont était suivi mon article, m'offrit l'occasion d'une réplique facile. Bref le chroniqueur, qui ne connaît rien au spiritisme, n'envisage pas cette première discussion comme close. Je me tiens, naturellement, à son entière disposition, pour la défense du spiritisme. »

Que M. J. L'Azou et nos frères brestois veuillent bien recevoir ici nos chaleureuses félicitations pour la façon nette et résolue qu'ils ont de ne pas laisser insulter la cause. Il serait à désirer qu'avec le même esprit résolu, partout où le spiritisme est maltraité, se levassent des orateurs déterminés à faire entendre leur voix et à répondre coup pour coup. Nos arguments portent en eux une force qui n'appartient pas et ne peut appartenir à ceux de nos contradicteurs. Sur tous les terrains où l'on pourrait rechercher le combat contre nous, les armes abondent en nos mains, qui nous permettent de démontrer « avec facilité », comme le dit M. L'Azou, la faiblesse des armes de nos adversaires. L'attitude passive ne convient guère à qui se sait formé à l'école de la vérité, à qui sait que la vérité sort toujours victorieuse des arènes où on l'oblige à descendre.

Nous avons sous les yeux l'article « badin » où un aimable plaisantin s'évertue à tourner le spiritisme en ridicule. Il faut convenir,

sans méchanceté aucune mais au respect de l'évidence, que l'auteur est bien au-dessous de sa tâche. Il est vrai que la tâche était bien ingrate. Par contre, la réponse de M. J. L'Azou honore celui qui la signe et remet, comme il convient, les choses en leur digne place. Et comme il est sage de dire: « Tous ces lazzis n'ont rien à voir avec le spiritisme qui est une véritable science, démontrant expérimentalement l'existence de l'âme et la possibilité de sa manifestation après la mort. » (1)

A Besançon. — Nous avons reçu, le 21.11.25, la lettre suivante, émanant du groupe affilié à l'U.S.F.: « Société d'Etudes Psychiques ».

« J'ai l'honneur de vous transmettre deux extraits du compte rendu de la séance du 4 novembre de la Société d'Etudes Psychiques de Besançon.

« En raison de l'impossibilité où se trouve M. Hertig de conserver les fonctions de Président, il est procédé, dès maintenant, au renouvellement du bureau pour l'année 1926. Après un seul tour de scrutin, sont élus: Président, M. Wibault; vice-président, M. Maillard-Salins; secrétaire, M. Viellescaze; trésorier, Mlle El. Kohler; bibliothécaire, M. Pothier. Le secrétaire est chargé d'écrire à « l'Union Spirite » pour lui faire connaître le renouvellement du bureau. »

Nous adressons ici nos salutations fraternelles aux membres du bureau de la « Société d'Etudes Psychiques » ainsi reconstitué à Besançon et nous fondons pleine et entière confiance sur l'heureux avenir des travaux du dit groupe, qui a déjà donné des preuves si réelles de son activité. Nous ne voulons pas oublier de remercier le président sortant, M. Hertig, pour le dévouement qu'il montra à la Société bizontine et nous lui exprimons notre regret que les circonstances l'obligent, temporairement espérons-nous, à se consacrer moins directement à ce spiritisme auquel il a rendu de signalés services.

Le nouveau président, M. Wibault, dont le savoir et le talent furent toujours au service de la société, a, au cours de l'année 1925, fait une série de cours publiés sur la graphologie. Il se propose de recommencer avant peu une suite d'entretiens sur une autre thèse qui est à l'étude mais qui, toujours, de près ou loin, servira, comme le précédent, d'excellente préparation, pour les curieux des sciences rattachées à nos études.

M. Malosse, de Lyon, dont le zèle propagandiste est généreux et inlassable, a, pendant l'année écoulée, donné au groupe de Besançon une conférence dont le souvenir reste vivant dans la mémoire des 400 auditeurs qui se pressaient pour entendre parler du « Spiritisme et des savants ». Nous préparons, à Paris, des conférences sur le « spiritisme et la photographie » et nous pensons pouvoir, un jour prochain, en envoyer tout au moins le texte à nos amis du Doubs avec documents iconographiques. Nous leur demandons de prendre patience, car, en cette sorte de matière plus qu'en toute autre peut-être, on ne saurait apporter trop de discernement dans le choix des docu-

---

(1) Nous parlerons avant peu d'un remarquable cas d'identification spirite constaté à Brest et dont nos amis de la « Société d'Etudes Spirites » en cette ville, nous ont communiqué le rapport substantiel. (Cas Louis Le Couturier.)

ments sur lesquels on fonde une démonstration. C'est ce à quoi nous nous employons en ce moment même.

L'adresse de M. Villescaze, secrétaire de la Société d'Etudes Psychiques de Besançon, est, 8, place du Jura.

A Nice. — Des amis niçois nous font connaître qu'il y a quelques mois, dans leur groupe privé, ils obtinrent, sous contrôle rigoureux, des apports de myosotis sauvages (sous réserve de contrôle).

⁂ De la *Société d'Etudes Psychiques,* de la même ville, nous avons reçu une très belle photographie spirite. Le fait est assez peu fréquent en France et mérite d'être connu. Ce document est tout à fait démonstratif. Il a été obtenu devant l'Eglise du Vœu, au moment de l'exposition de la statue de la Vierge, le 5 juillet, à 6 heures. La pellicule signée Serra et Gastaud a donné un nuage ectoplasmique où l'on crut, parmi diverses figures, identifier Saint-François de Salles, Lacordaire, etc. (nous faisons toutes réserves sur ces identifications et nos correspondants ne pourront s'en offenser). Le fait est que sur ce cliché magnifique sont apparues une vingtaine de figures très belles et presque toutes fort distinctes, « où chaque membre du groupe a reconnu l'un des siens décédés ».

Une autre photographie a été obtenue « sans aucune source de lumière terrestre, en pleine nuit, le 18 juillet ». On y voit fort lumineuse une figure présentée à la façon d'un buste sur piedouche et où l'on a reconnu une ressemblance avec Sainte Thérèse de Lisieux.

Ajoutons qu'au groupe, on entraîne le médium à recevoir des messages avec l'aide de la machine à écrire. « Ce procédé , nous est-il assuré, nous donne dès maintenant toute satisfaction (1). »

Les groupes spirites des fraternelles rénovatrices de Lille, Roubaix, Tourcoing nous prient d'indiquer ici les jours et heures de leurs réunions.

Lille. — Réunion tous les 3ᵉ dimanches de chaque mois, à 15 h., 5, rue de l'Arc.

Roubaix-Tourcoing. — Séance chaque premier dimanche du mois, à 15 heures, chez M. Auguste Taelman, 62, rue Saint-Antoine.

La propagande près des isolés

C'est couramment que nos adhérents de province nous écrivent : « Notre Groupe serait plus important, bien plus important, si nous y voyons librement et franchement venir tous ceux qui, spirites dans le secret de leur pensée, n'osent en convenir par un acte public, tel celui de s'inscrire dans un groupe et de suivre ses travaux. Nous en connaissons plus d'un autour de nous, qui, non sans hésiter, mais à la fin contraints par la force de leur sentiment enseveli par peur du qu'en dira-t-on, nous viennent confesser que nous agissons bien, nous

(1) La Société d'Etudes Psychiques de Nice informe que son Siège est transféré, depuis le 1er octobre 1925, 35, boulevard Dubouchage, à Nice.

spirites sans masques, en ne dissimulant rien de nos convictions, mais qu'à leur vif regret, il leur est impossible de nous imiter, car le monde les jugerait sans indulgence. » Il en est d'autres qui, loin d'être convaincus, désireraient pourtant s'informer des propositions qu'offre, à l'esprit de bonne foi, la doctrine du spiritisme, mais ceux-là ne suivent pas ce penchant et oublient leur intention, car ils manquent du peu d'énergie qu'il faudrait pour aller puiser aux sources, pour se procurer de bons ouvrages, et en tirer une instruction première qui les inciterait à pousser plus loin leurs études.

Nous connaissons de longue date ce double facteur — crainte du jugement d'autrui et paresse de s'informer, — qui retient tant de personnes au bord de la connaissance. Nous y avons attentivement réfléchi et nous venons dire aujourd'hui à ceux des membres de l'Union qui savent, autour d'eux, l'existence de quelques-uns de ces timorés ou de ces hésitants : « Dites-nous qui ils sont. Nous les toucherons directement et discrètement. Nous leur éviterons toute « compromission » puisqu'ils estiment que c'est se compromettre que de frayer ouvertement avec des spirites. Nous leur ferons parvenir, avec des catalogues de publications bien choisies pour des néophytes, avec des specimens de nos revues, une pressante invitation à en lire quelques-unes, à les bien comprendre et à en tirer le suc. Nous pensons sincèrement que, par ce moyen ou par d'autres qui pourraient être mis en œuvre, l'*Union Spirite Française* pourrait agir utilement sur les « *Isolés* », à qui, pour un certain nombre, il ne manque qu'un rayon de soleil pour croire à la lumière. Il est très vraisemblable qu'ayant lu et compris, ceux-là renonceraient à leurs excessives prudences, sortiraient de leur retraite, iraient rejoindre peu à peu les groupes existants et y travailleraient à visage découvert, sans plus se soucier de la critique, de l'ironie et du mépris même des « gens trop bien pensants ».

Ce que nous demandons aujourd'hui aux membres de l'*Union Spirite Française*, et tout particulièrement à ceux qui appartiennent à nos sociétés provinciales, c'est de choisir dans leur ambiance, parmi les personnes qu'ils présument accessibles à la logique, à la santé, pourrait-on dire, du spiritisme tel que nous le concevons et le pratiquons. De notre côté, informés, nous ferions le nécessaire pour approcher ces âmes inquiètes et ainsi nous préparerions un recrutement supplémentaire, quelque minime qu'il puisse être, pour nos groupes. Ne rallierions-nous à notre cause qu'une unité, ça et là, que ce serait pour le spiritisme un succès à ne pas négliger. N'oublions pas le moissonneur qui, au bord du champ d'où toutes les gerbes ont été enlevées pour être portées à la grange, trouve un épi de blé qui s'est détaché de ses liens de paille. Il le ramasse, et les grains qu'ainsi il recueille se multiplient en dix ans jusqu'à couvrir une plaine immense.

Nous espérons vivement que cet appel sera entendu et qu'en dehors de l'importance de leurs travaux de groupe, les spirites de l'U.S.F. comprenant l'utilité de la forme de propagande que nous venons d'exposer, se feront un devoir de nous aider à l'entreprendre et à la rendre efficace bientôt.

Pour le Musée Spirite

Le succès de l'Exposition spirite ouverte 8, rue Copernic (Maison des Spirites), à l'occasion du Congrès Spirite International, a été, comme on le sait, fort grand et nous avons eu, comme suite à cette manifestation artistique, le plaisir de recevoir de divers membres de l'*Union Spirite Française* des lettres où l'on voulait bien nous proposer des objets ou des œuvres d'art, de différentes natures, qui contribueraient à enrichir le *Musée* dont l'embryon est déjà constitué dans nos murs. On sait qu'en effet un certain nombre d'exposants —, qui ne sauraient être trop remerciés —, ont fait le généreux abandon de leurs envois et que, grâce à leur geste désintéressé, nous possédons des témoignages —, dont la valeur est incontestable —, de ce que le spiritisme peut porter aussi haut la pensée des artistes que celle des philosophes.

Aujourd'hui, nous ne composons cette courte note que pour remercier ceux de nos correspondants qui, appréciant l'auxiliaire que pourrait apporter, à notre cause, un musée documentaire du spiritisme, nous ont exprimé leur désir d'y ajouter quelque offrande. A chacun, nous avons répondu qu'une semblable intention nous était très sensible et nous nous sommes permis de donner à tous des indications d'ordre pratique sur la façon de présenter l'envoi, selon le cas. Nous signalons ce fait ici même, 1° parce qu'il s'agit d'une initiative prise, le plus souvent, par des membres de l'*Union Spirite Française,* et, 2° parce que, demain, tels autres de nos frères pourraient avoir la même intention. Qu'ils veuillent bien savoir que si, pour contribuer à la formation lente et judicieuse de ce futur Musée Spirite, ils estimaient devoir nous transmettre quelque document rentrant dans la catégorie de ceux qui figurèrent à l'Exposition de septembre dernier, nous serons toujours très heureux de conférer avec eux sur leurs suggestions, en nous permettant, dès aujourd'hui, de les prier de tenir bien compte qu'il s'agit d'un *Musée,* c'est-à-dire d'un ensemble sélectionné et où ne peuvent prendre place, pour que l'enseignement en soit vraiment efficace, que des éléments de qualité et d'une véritable valeur démonstrative.

Parmi les lettres reçues par nous touchant la question dont il vient d'être parlé, figure celle-ci (28.11.25) où, joint à une offre pour le Musée, prend place un phénomène des plus curieux. N'étant pas autorisé à publier les noms du signataire, nous n'en retenons pour le présent que les initiales :

« Comme suite aux choses intéressantes présentées au « Musée » du Congrès, je pense que je peux vous envoyer la preuve d'une manifestation intéressante qui est restée, palpable, entre mes mains, à la suite de l'intervention d'un Esprit.

« Le 9 avril dernier, je lisais tout haut, un article de la *Revue Spirite* de mars 1925, lorsque nous avons entendu, mon mari et moi, très distinctement, le bruit d'une corde à violon que l'on aurait pincée. Un violon se trouvait dans sa boîte, dans un escalier donnant sur notre salle à manger. Quand j'eus fini de lire ce que je devais lire ce même soir, mon mari alla chercher son violon, et, ayant ouvert la boîte, constata qu'une des cordes était cassée. En se préparant à remettre

une nouvelle corde, il fut très étonné de trouver, entre le violon et le fond de sa boîte, *un des morceaux de la corde cassée,* mais refermé en un cercle de sept centimètres de diamètre et attaché par un « nœud de marine », qu'on appelle aussi « nœud du major » ou « nœud du tisserand ».

« Il était exactement 7 h. 50 dû soir quand nous avons constaté le phénomène. La corde en question, — une chanterelle —, était presque neuve. Avec l'autre morceau de la corde cassée, nous avons fait un cercle semblable au premier et l'avons envoyé, accompagné d'une relation des circonstances, à M. Camille Flammarion, en le prévenant que ce n'était là qu'une copie de ce que nous conservions en notre possession. Or, c'était peu de temps avant la mort du si regretté savant, et nous n'avons reçu de lui aucune réponse.

« Si vous jugez que l'*original* peut trouver une place dans le *Musée Spirite,* c'est avec plaisir que nous vous l'adresserons.

« Veuillez agréer, etc.....

« J. et S. M. (Menton, Alpes-Maritimes). »

Nous avons répondu à M. et Mme M. que nos cimaises étaient prêtes à recevoir leur envoi, accompagné d'une notice d'explication. De fait, il nous semble, en conscience, que la corde nouée ainsi au fond de la boîte, d'une façon qui, évidemment, exigeait l'intervention d'une main humaine, constitue un phénomène très présumablement spirite, *puisque* aucune main humaine n'est intervenue (1).

La question des Guérisseurs

Cette question ayant été traité ici, fort détaillée, dans nos précédents fascicules, nous croyons utile à la cause des « honnêtes guérisseurs » d'insérer cet article publié par *La Petite Gironde,* le 19.10.25 et d'où il affert qu'au Tribunal Correctionnel de Bordeaux, la justice a apprécié, avec une clairvoyance équité, une faculté si souvent mésestimée, par ailleurs :

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Garrigau, vice-président.

IL N'Y AVAIT PAS EXERCICE ILLEGAL DE LA MEDECINE

A l'audience de samedi après-midi est revenue, pour jugement, l'affaire du guérisseur, M. Ernest Coulon, demeurant 45, cours Gambetta, à Floirac, poursuivi, on le sait, pour exercice illégal de la médecine.

Adoptant les conclusions de la défense présentées la semaine dernière par Me Jean Odin, le tribunal a jugé que les éléments constitutifs du délit reproché au prévenu *n'existaient pas,* et a en conséquence relaxé Coulon des fins de la poursuite.

Le jugement, dans des attendus fortement motivés, fait ressortir notamment que Coulon *n'exigeait aucun paiement,* que la rémunération de ses services était purement facultative et pouvait être considérée comme un don, et qu'il refusait même ce témoignage de reconnaissance lorsque le malade était indigent.

Les procédés curatifs spéciaux au prévenu, tels que pression des poignets, signes de croix, etc., pourraient, il est vrai, constituer des manœuvres fraudu-

---

(1) Mentionnons, *avec notre vive reconnaissance,* le don si généreux que vient de faire M. Georges Capgras, artiste peintre, du tryptique si remarqué qu'il avait envoyé à l'Exposition du Spiritisme.

leuses, mais il faudrait qu'ils eussent été pratiqués de mauvaise foi, ce qui n'est pas le cas *si l'on considère que la bonne foi de Coulon est démontrée par son désintéressement même.*

D'ailleurs, ces procédés ne comportent ni diagnostic, ni cure, ni médicaments *et ne sauraient en conséquence être assimilés à l'exercice de l'art médical.*

Enfin personne n'est venu formuler aucune plainte à l'encontre du thaumaturge, *qui, au contraire, a pu exhiber de nombreux témoignages de satisfaction de malades se disant guéris.*

M. E. Coulon est membre d'un Cercle de Bordeaux.

Souscription Permanente pour le Bureau de Bienfaisance

Dans notre avant dernier fascicule, nous publions une liste de souscripteurs, liste dont le total général, arrêté au 24 mars, se chiffrait par 6.359 fr. 90, les dépenses du 7 octobre 1924 au 24 mars 1925 s'élevant à 1.655 fr. 55; restait ainsi en caisse une somme de 4.704 fr. 35.

Nous joignons ici la liste des souscripteurs depuis le 24 mars jusqu'au 7 décembre.

Collecte Séances Ecole des Médiums	121	25
M. Marty	25	»
Quête du 5 avril, Assemblée générale de l'Union Spirite	98	50
M. Hemery Roos	10	»
Mme A. Geisser	6	»
Mme Mandin	5	»
Relevé des Troncs	60	35
Collecte Séance Ecole des Médiums	378	85
M. et Mme Fontenay	25	»
M. A. Prunier	5	»
M. Mélusson	200	»
Quête Conférence de M. Ripert, Maison des Spirites	43	35
Mme Lévêque	100	»
Collecte Séances Ecole des Médiums	167	30
M. Henri Deflin	10	»
M. Pi de Cosprons	5	»
M. A. Michel	5	»
M. Adam	20	»
M. Louis Roumeguère	5	»
Mme Nicolier	20	»
M. Daniel Huc	20	»
Collecte Séance Ecole des Médiums	230	»
Relevé des Troncs	97	10
M. et Mme Fontenay	25	»
Collecte Séance Ecole des Médimus	302	80
Mme Vve Hamon	10	»
M. Lambin	1	50
M. G. Burnichon	5	»
M. Nicolas Roux	10	»
Collecte Séance Ecole des Médiums	220	»

M. et Mme Fontenay	25 »
Mme Bégonin	5 »
Quête à la Conférence du 14 novembre	64 »
	2.326 10
Listes précédentes	4.704 35
Total général au 7 décembre	7.030 45
Dépenses, du 24 mars au 7 décembre	2.983 65
Reste en caisse	4.046 80

BUDGET DE L'UNION SPIRITE FRANÇAISE
Prévisions pour l'année 1926.

1° RECETTES

Avoir disponible au 1er janvier, environ	5.000 »
Cotisations des membres titulaires	7.500 »
Cotisations des membres bienfaiteurs	500 »
Versements pour rachat de cotisations	500 »
Contribution des groupes	1.200 »
Revenus du fonds de réserve et des placements temporaires	300 »
Total des recettes prévues	15.000 »

2° DÉPENSES

Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage	Mémoire
Mobilier du Siège social et matériel d'expériences	500 »
Bulletin trimestriel	3.000 »
Frais de propagande	1.000 »
Fournitures de bureau	200 »
Frais de poste	800 »
Frais de secrétariat	1.300 »
Impressions et dépenses diverses	2.000 »
Versement au fonds de réserve (y compris les sommes reçues pour rachet de cotisations et les revenus des fonds placés)	1.200 »
Avoir disponible au 31 décembre, environ	5.000 »
Total	15.000 »

Le Trésorier : A. MARTY. *Le Président :* G. DELANNE.

POUR DES CONFERENCES DANS NOS GROUPES ADHERENTS

Sous ce titre même, dans notre Bulletin n° 32 (p. 80), 33-34 (p. 112), nous signalions que, d'ores et déjà, des conférences dactylographiées, données à la Maison des Spirites, étaient tenues à la disposition des Groupes et Sociétés adhérentes qui nous en feraient la demande, dans l'intention d'en donner lecture dans leurs réunions. Nous ajoutons aujourd'hui: voire même dans des assemblées à plus nombreux auditoire où le grand public pourrait être convié.

L'offre a été entendue par plusieurs sociétés et groupes et nous avons envoyé ça et là les textes qui nous étaient demandés. Nous rappelons que nous en tenons des exemplaires à la disposition de qui nous en réclamerait. Le nombre de ces conférences dactylographiées est allé croissant cette année, et avec une variété de sujets qui facilitera le choix,

selon le degré d'instruction spirite et les préférences des auditeurs considérés.

Notre projet se réalise sur une plus large étendus que naguère encore, de demander à tous nos conférenciers de la Maison des Spirites les moyens d'enrichir cette collection dont l'utilité et la valeur propagandiste n'échappera à personne. Nous ne saurons trop redire que l'envoi de ces textes sera fait immédiatement, sur demande, avec prière à qui en aura communication de nous retourner le document, sitôt qu'il aura été utilisé, de sorte que nous puissions répondre à d'autres requêtes, vu le nombre limité des tirages.

Sujets de conférences disponibles :

1° L'Esprit de confiance et l'Esprit de méfiance.

2° Le Spiritisme dans ses relations avec la musique.

3° Science, Religion, Spiritisme.

Pascal Forthuny.

4° Evolution biologique et spirituelle de l'homme, André Ripert.

En préparation : Le Spiritisme et l'Humour.

Ce que je puis dire de ma faculté de clairvoyance.

VERSEMENT DES COTISATIONS

Le Comité de l'U.S.F. rappelle à ses adhérents (groupes et sociétaires) que la cotisation pour l'année 1926 est exigible dès le mois de janvier (art. 14 des Statuts), et les prie d'user de préférence du chèque postal pour la faire parvenir. (Compte : Paris 271.99, Union Spirite Française, 8, rue Copernic, Paris-16e.)

Erratum. — Au *Bulletin* n° 35 (3e trimestre 1925), nous écrivions, page 113, dans le procès-verbal de la séance du Comité de l'U. S. F. du 8 mai dernier : « Sont absents : MM. Bertin et H. Regnault ». C'était un *lapsus calami*. M. Henri Regnault ayant écrit à notre président, M. Gabriel Delanne pour lui demander de le représenter à la réunion, et, en outre, avait exprimé, dans cette lettre, son désir de voter pour le Bureau sortant.

Assemblée Générale de l'Union Spirite Française

Le Comité de l'UNION SPIRITE FRANÇAISE, dans sa séance du 8 décembre 1925, a fixé la date de

l'ASSEMBLEE GENERALE DE L'U. S. F.

au DIMANCHE 21 MARS 1926

à 2 heures 1/2 de l'après-midi, Maison des Spirites, 8, rue Copernic-16e.

L'Assemblée Générale sera précédée d'une CONFERENCE de M. Philippe, membre du Comité de l'U. S. F., sur le sujet :

LES CREATIONS DE LA PENSEE PAR L'IDEOPLASTIE

Le même soir, à 9 heures, Maison des Spirites, aura lieu une Conférence sur la

CLAIRVOYANCE

par M. Pascal Forthuny, Secrétaire général de l'U. S. F., avec démonstrations expérimentales.

Le Gérant : Léon MEUNIER L. CLERCX, 4 bis, r. Nobel, Paris-18e. Marc. 17-06.